

Site Patrimonial Remarquable

Castellane

Etude préalable

Octobre 2025

Maîtrise d'ouvrage

Bureau d'études



Agence Raphaneau Fonseca architecture

Cyril Gins paysage

Charlotte Blein histoire

Alpicité urbanisme

Site Patrimonial Remarquable

CASTELLANE (04)

1 CONTEXTE LOCAL & ENJEUX DE LA COLLECTIVITÉ

- Le contexte territorial
- Les servitudes de protection actuelles
- 04 Les sites classés et inscrits
- Le projet d'extension du site classé: le site de Petra Castellana, l'écrin de Castellane, le Roc et le pont ancien
- Le PLUi du Moyen Verdon
- Les servitudes d'utilité publique
- Identification des enjeux

2 HISTOIRE

- L'Antiquité
- Le Moyen Âge
- 22 L'époque moderne
- L'époque contemporaine
- Repères chronologiques

3 PAYSAGE

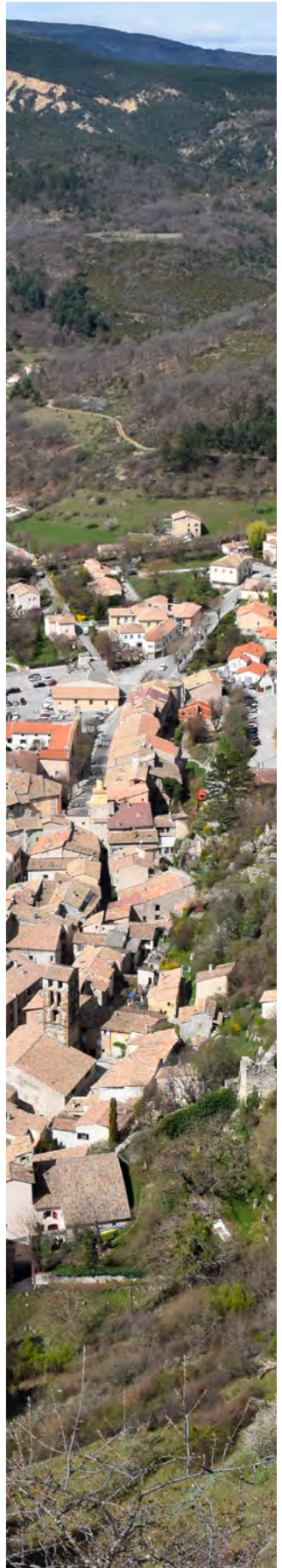
- L'organisation générale du site
- La confrontation au grand paysage
- 36 Les jardins de la Tour

4 L'ORGANISATION DU BÂTI

- L'organisation urbaine du bourg et l'empreinte des différents pouvoirs
- 56 Le modèle méditerranéen de l'architecture vernaculaire
- L'empreinte des pouvoirs civils et religieux, témoins du rayonnement territorial de la ville

5 PÉRIMÈTRE

- Localisation du patrimoine bâti
- 76 Secteurs à enjeux et proposition de périmètre



1

CONTEXTE LOCAL & ENJEUX DE LA COLLECTIVITÉ



LE CONTEXTE PAYSAGER

1.1 Géomorphologie

Castellane occupe une position charnière entre la Provence et les Alpes internes, dans une zone de transition que les géologues appellent l'arc de Castellane. Ce vaste pli de montagnes s'est formé à la faveur du soulèvement alpin, lorsque la plaque africaine est venue comprimer la bordure sud de l'Europe à partir de l'Oligocène, il y a environ 30 millions d'années, avec une phase principale de déformation au Miocène supérieur (vers 10 à 5 millions d'années).

Mais les matériaux qui composent ces reliefs sont bien plus anciens. Ils proviennent d'une épaisse couverture marine sédimentaire déposée entre le Jurassique et le Crétacé (il y a 200 à 100 millions d'années), à une époque où la région était recouverte par une mer chaude et peu profonde. Les calcaires clairs du Jurassique, formés à partir de coquilles et de sédiments marins, constituent aujourd'hui la charpente du relief : ils dessinent les grandes barres rocheuses et crêtes structurales visibles autour de Castellane, comme le Roc, la crête du Pré-Chauvin ou le Castellard.

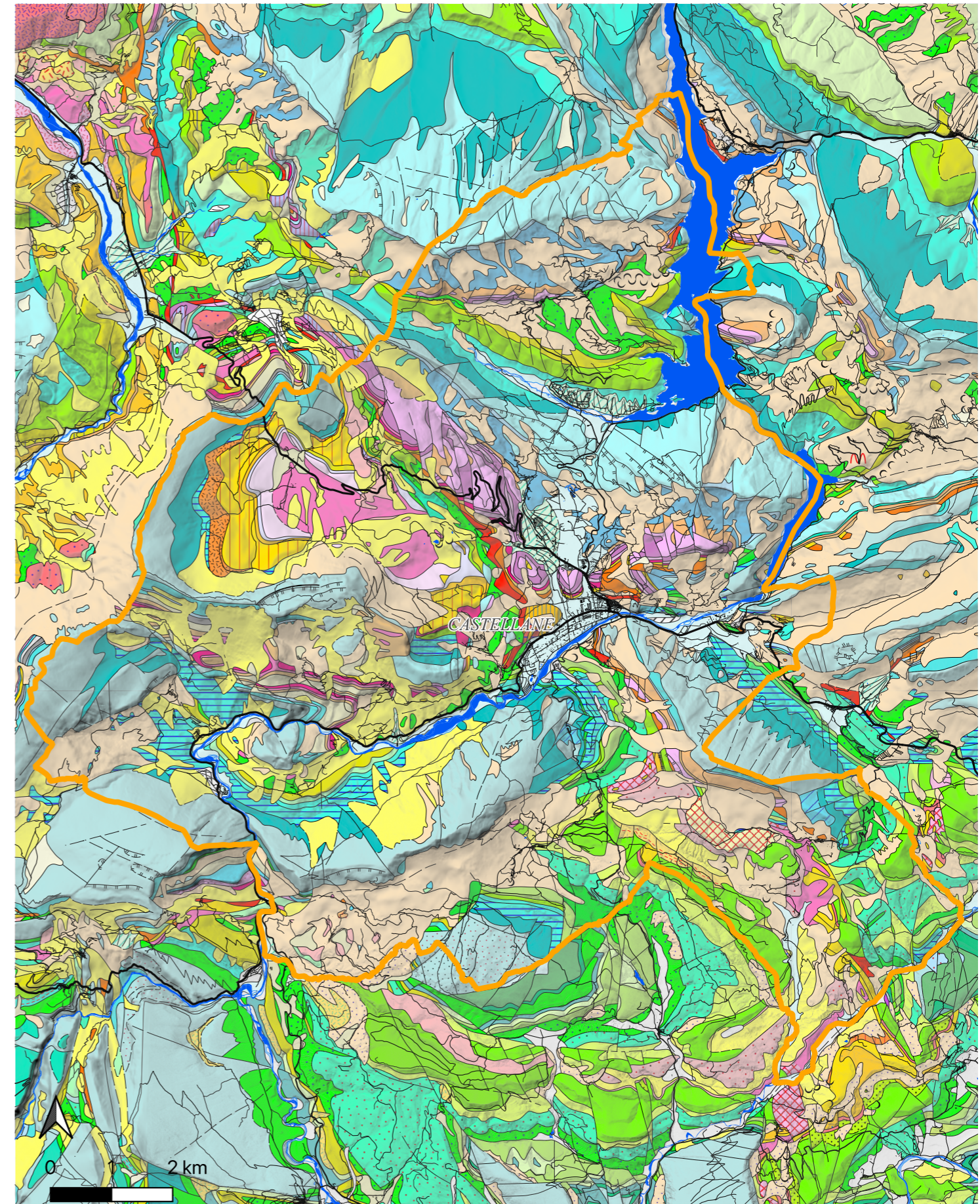
Entre ces barres calcaires s'intercalent des formations plus tendres, faites de marnes grises et de gypses du Trias et du Crétacé. Ces terrains, plus fragiles à l'érosion, donnent naissance à des paysages ravinés et contrastés, souvent appelés robines ou terres noires. On les reconnaît facilement à leurs pentes nues, ravinées, qui accrochent la lumière et rompent avec la végétation alentour.

Les fonds de vallées et les replats, quant à eux, sont recouverts de dépôts plus récents – sables, limons, molasses rouges – issus de l'érosion des montagnes environnantes. Ces matériaux, plus fertiles, ont longtemps accueilli les cultures et les hameaux.

Ce contraste entre calcaires durs en barres et marnes tendres en creux est la clé de lecture du relief castellanien : il explique la disposition en marches du paysage, la présence de falaises spectaculaires et de larges dépressions cultivables.

Il explique aussi la genèse du Verdon, qui a creusé son lit en suivant les lignes de faiblesse de ces roches, entaillant profondément le plateau pour donner naissance aux gorges plus en aval.

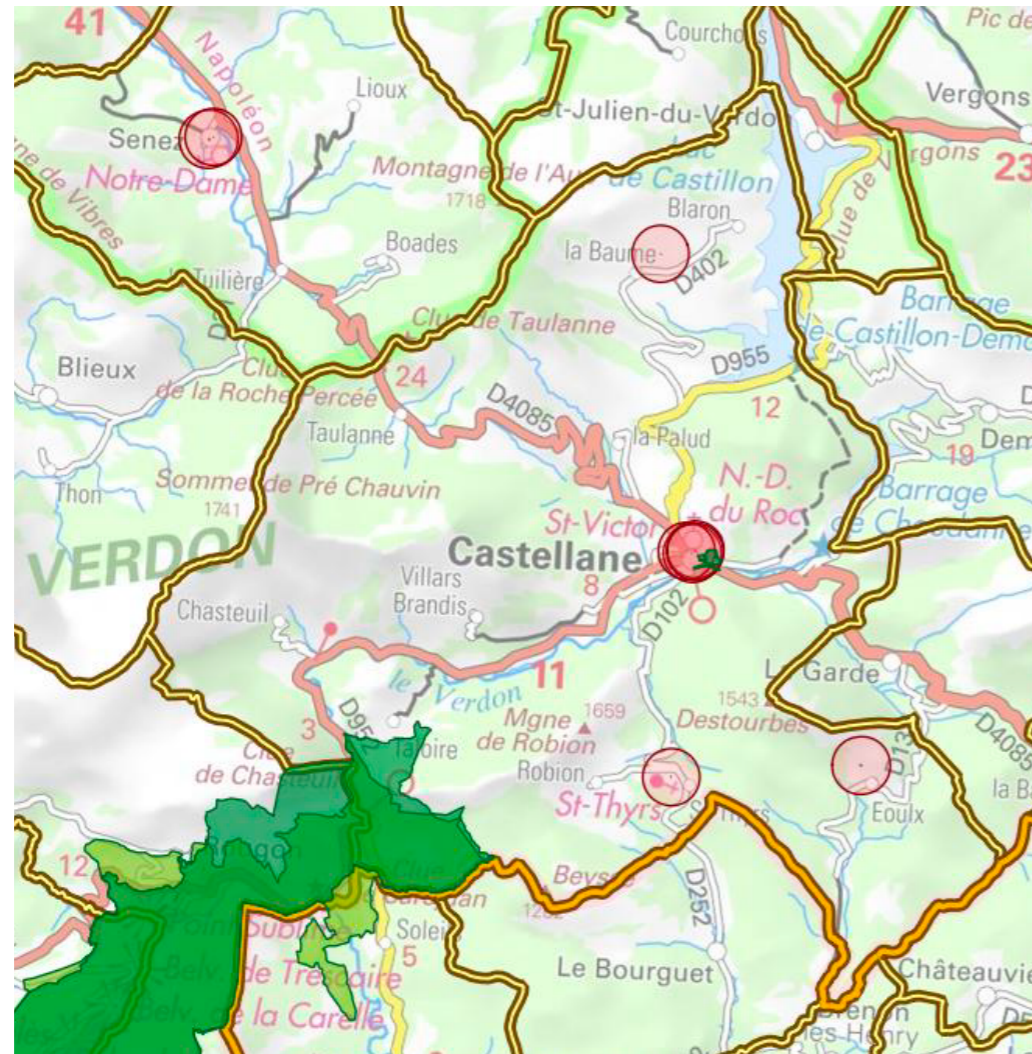
— Limites communales



Éboulis récents (Quaternaire)	Molasse rouge	Gypse (Trias)
Calcaires (Portlandien)	Calcaires à silex (Carixien)	Alluvions récents (Quaternaire)
Éboulis (Würm)	Calcaires marneux (Sinémurien)	Verdon
Calcaires argileux (Berriasien)	Marnes bleues (Gargasien-Cénomaniens)	

PRÉAMBULE

1.2 Les servitudes de protection actuelles



Hors agglomération de Castellane

- Eoulx, église ruinée Saint-Pons - CMH (06/04/1981)
- Saint-Thyrse de Robion - CMH (12/04/1944)
- Dolmen des Pierres Blanches - ISMH (25/07/1994)

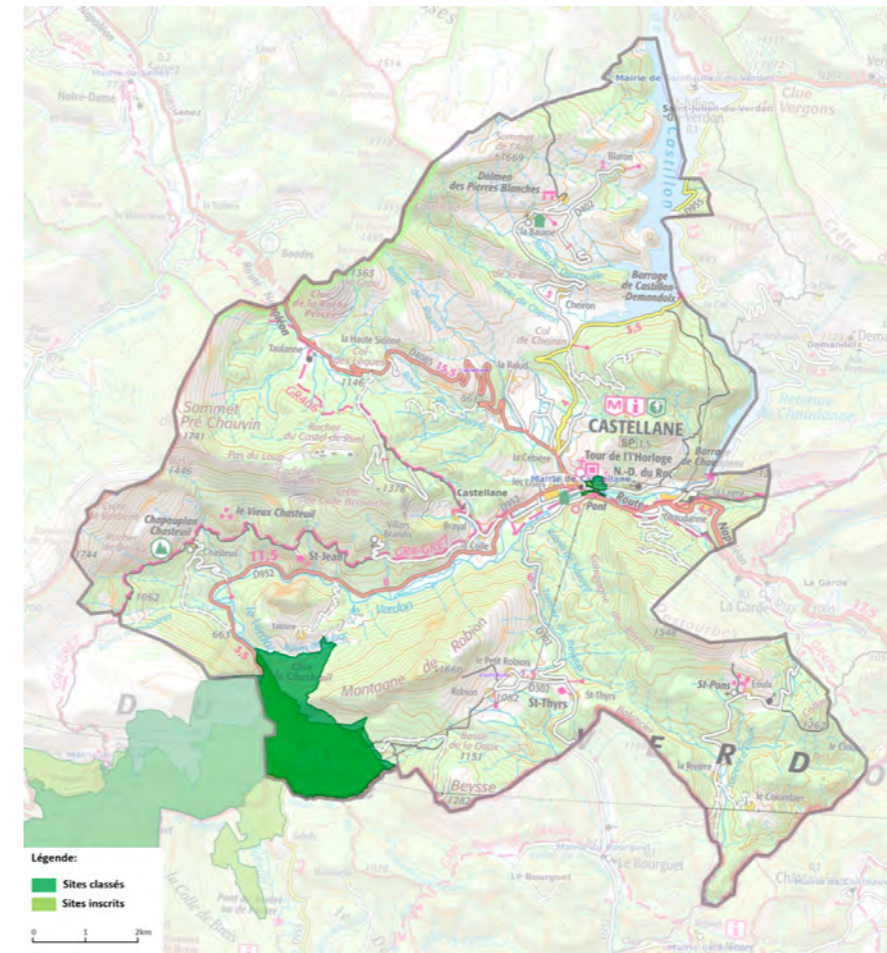
- Site classé des Gorges du Verdon (26/04/1990)

Dans Castellane

- Eglise Saint-Victor - CMH (14/03/1944)
- Tour de l'Horloge - CMH (13/09/1920)
- Tour Pentagonale - CMH (12/08/1921)
- Vieille Tour Carré - ISMH (12/03/1927)

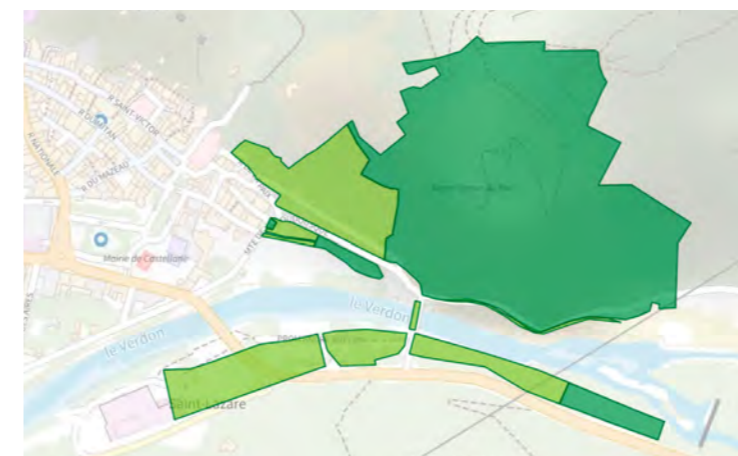
- Site classé de Notre-Dame du Roc (07/06/1933)
- Site classé des abords du Pont (29/01/1940)
- Site inscrit Le Pont du Roc et ses abords (29/01/1940)

1.3 Les sites classés et inscrits

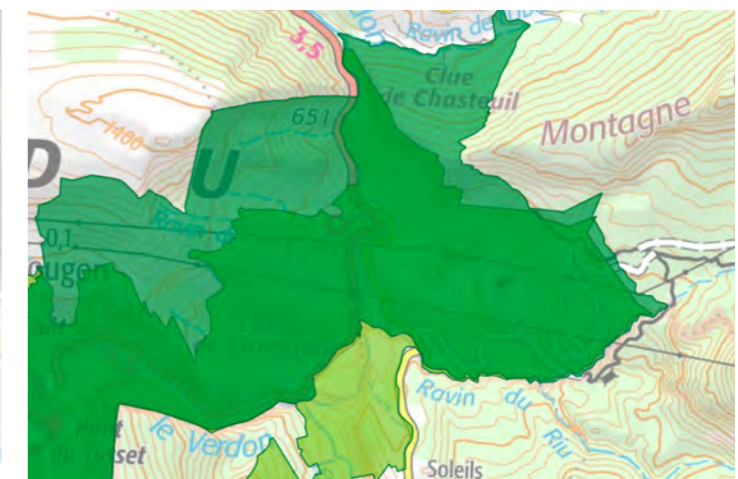


Le site Classé est complété par l'inscription datant du 03 avril 1951 de «l'ensemble formé par les Gorges du Verdon»

Source : atlas des patrimoines



- Site classé du Roc de Notre-Dame
- Site inscrit du Pont du Roc et Abords



- Site classé des Gorges du Verdon
- Site inscrit du Pont du Roc et Abords

La commune de Castellane est couverte par deux sites classés et deux sites inscrits :

le premier ensemble couvre le Roc de Notre-Dame et le Pont du Roc à l'est du village ;

le second ensemble couvre les Gorges du Verdon à l'extrémité sud ouest du territoire communal.

Site classé des Gorges du Verdon - Décret du 26 avril 1990

Extrait dossier de classement DRAE PACA - 1990 :

«Qualifié de «Grand Canyon» dans de nombreux guides, les Gorges du Verdon constituent le seul événement géologique de cette ampleur et de cette qualité en France et en Europe. Les Gorges du Verdon sont caractérisées par leur grandeur et la diversité des détails des paysages, ainsi que par la richesse de leurs formes dues à la structure karstique du substrat rocheux. Elles sont remarquables par leur valeur biologique et la beauté des paysages et recèlent un important patrimoine préhistorique.»

PRÉAMBULE

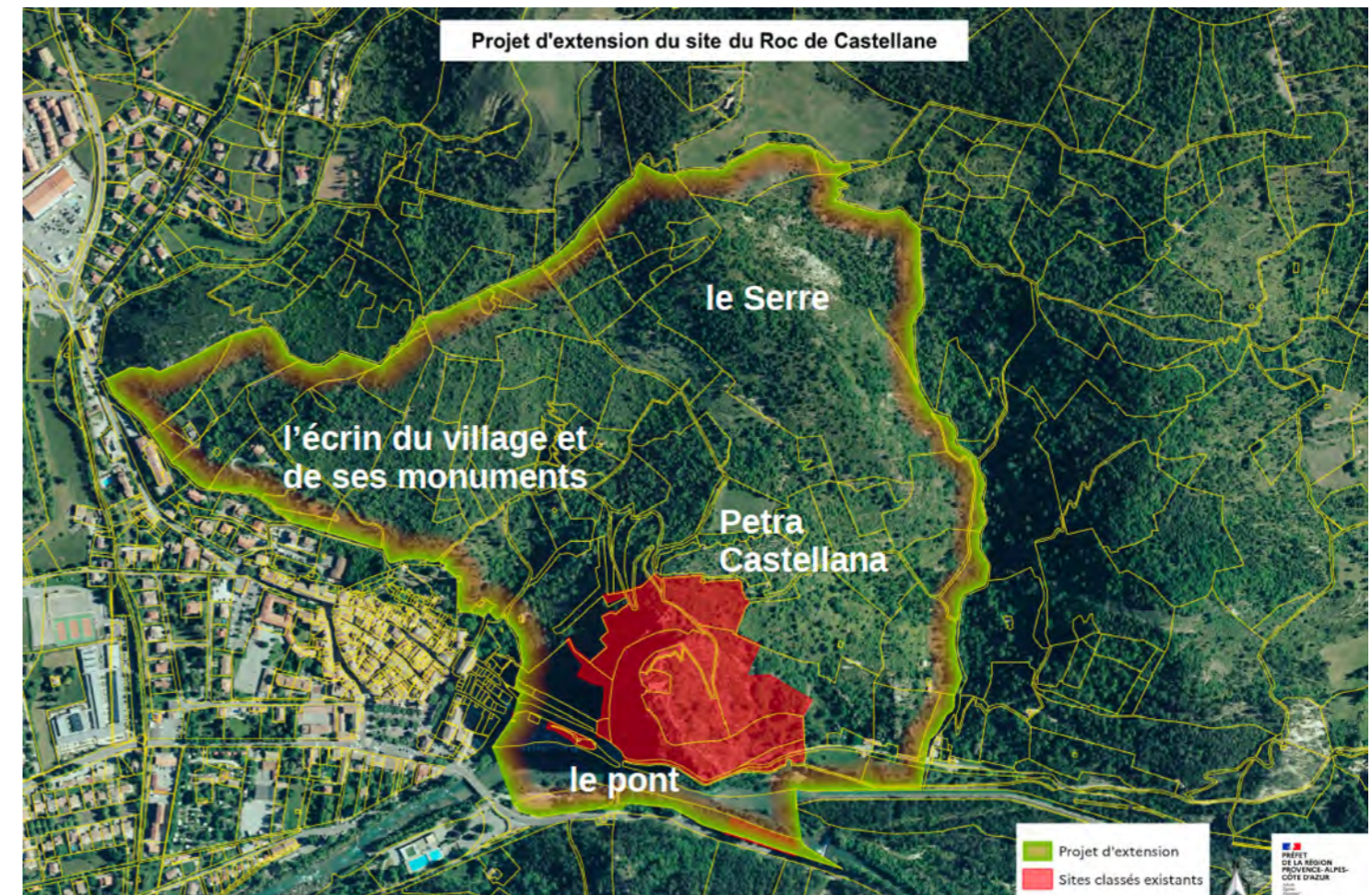
1.4 Le projet d'extension du site classé: le site de Petra Castellana, l'écrin de Castellane, le Roc et le pont ancien

La DREAL envisage l'extension assez sensible du site classé permettant d'intégrer le site inscrit, l'écrin boisé situé à l'arrière du village, le site de Petra Castellana et la montagne du Serre.

Les motivations portées par la DREAL sont donc les suivantes (extrait du dossier de projet d'extension du site classé du roc de Castellane daté du 17 novembre 2022) :

- intégrer le site de Petra Castellana et son écrin paysager (notamment la bute qui le surplombe) ;
- intégrer le piémont au nord de Castellane, qui constitue lui-aussi un écrin à la ville et ses monuments historiques, en se limitant toutefois à la ligne de crête ;
- intégrer le pont du Roc (non classé mais indissociable du Roc) et ses abords, pour ainsi reprendre en partie les micro-sites inscrits et classés existants au sud du pont ;
- s'appuyer à la fois sur des limites physiques (grand vallon à l'est de la ville, ligne de crête, chemin qui sépare la ville du piémont), sur le PLU (zone N à quasi 100%) et sur le parcellaire existant.

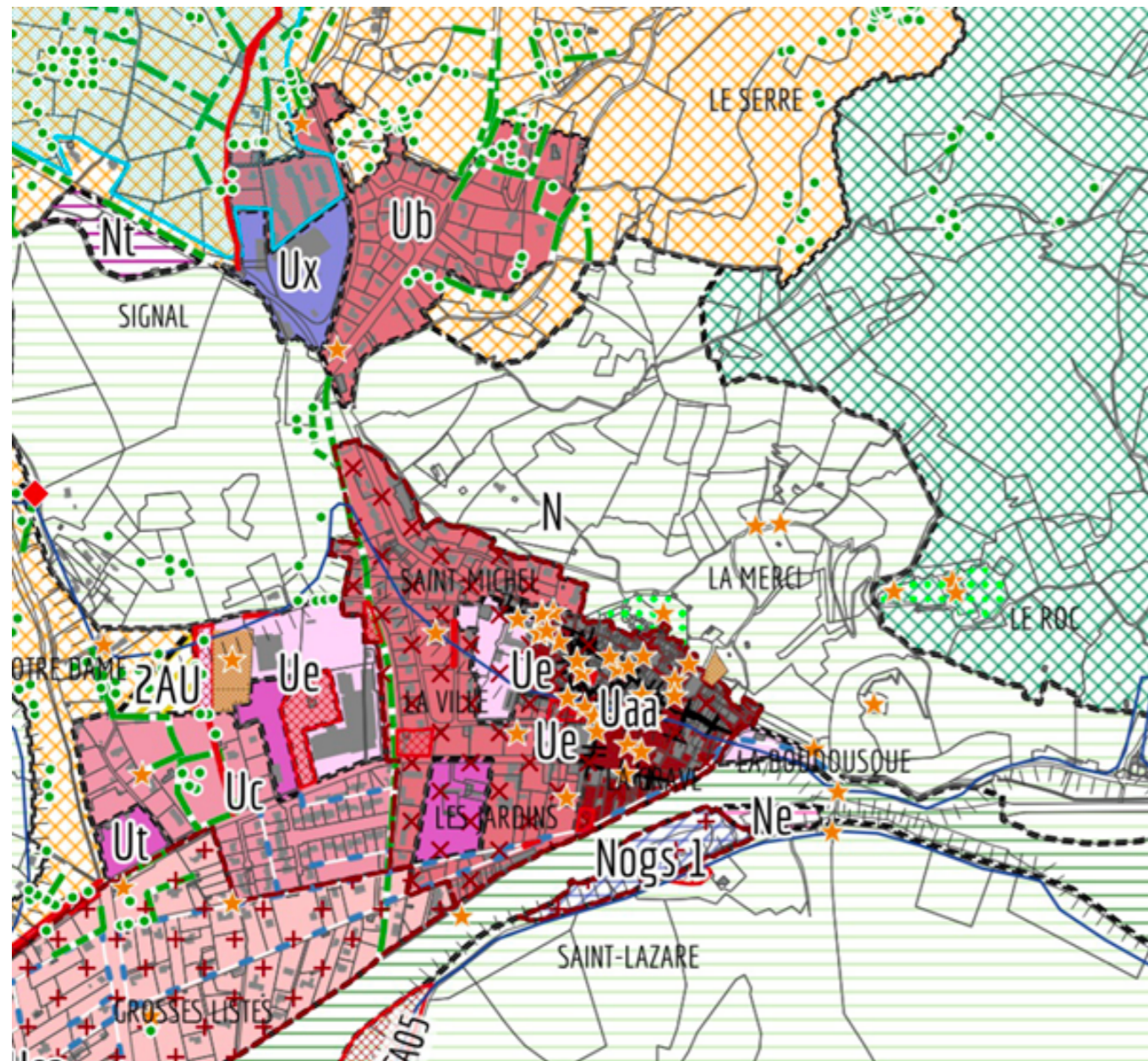
Il s'agit avant tout de former un ensemble paysager cohérent de 57,6 ha environ qui intègre toutes les richesses paysagères et archéologiques du Roc de Castellane.



Carte extraite du dossier de projet d'extension du site classé du roc de Castellane daté du 17 novembre 2022

1.5 Le PLUi Du Moyen Verdon

La commune de Castellane est actuellement couverte par le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Moyen Verdon, approuvé par délibération en conseil communautaire n°2022-04-28 du 27 septembre 2022.



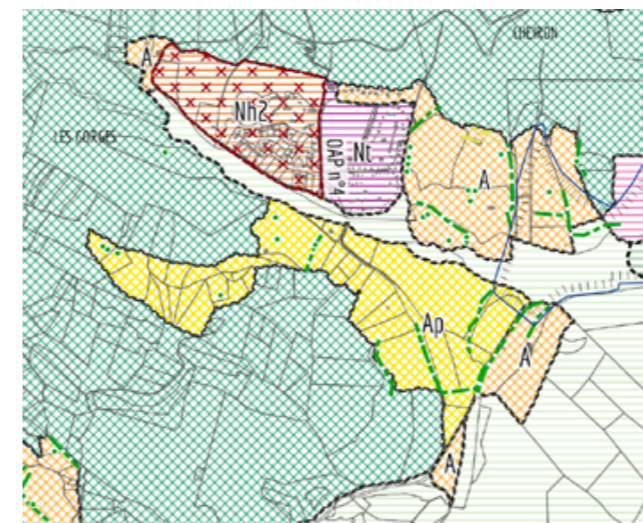
Extrait du zonage du PLUi du Moyen Verdon – Castellane
Source : PLUi du Moyen Verdon approuvé par délibération en conseil communautaire n°2022-04-28 du 27 septembre 2022

Les types de zone du PLUi s'appliquant à Castellane

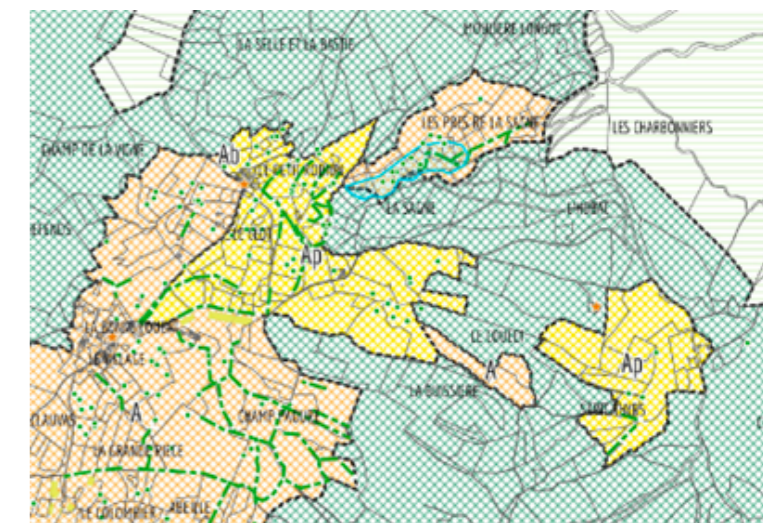
Le règlement graphique permet d'observer, sur le territoire communal de Castellane, plusieurs zones :

- Des zones urbaines, déterminées sur la base des typologies de constructions et vocation des zones (résidentielles, mixtes, économiques), avec notamment un secteur Uaa correspondant, à l'échelle du PLUi du Moyen Verdon, aux centres anciens des communes pôles, à savoir Castellane, Barrême et Saint-André-les-Alpes. La distinction est faite afin de valoriser et préserver plus spécifiquement le patrimoine bâti et renforcer la mixité d'usage des « communes pôles » ;
- Deux zones à urbaniser, dont une (1AUh1) qui correspond à un secteur d'extension prioritaire à destination principale d'habitat individuel et/ou mitoyen et une seconde (2AU) pour laquelle une procédure d'évolution du PLU est nécessaire pour son ouverture à l'urbanisation ;
- Des zones agricoles, correspondant aux espaces agricoles ayant un potentiel agronomique, biologique et/ou écologique, et notamment des secteurs Ap, correspondant à des secteurs agricoles à fort intérêt paysager, écologique ou patrimonial à préserver. A Castellane, trois secteurs Ap sont mis en place :
 - o Aux abords du ravin de Cheiron, en rive droite, face au hameau
 - o Dans le secteur du petit Roubion et du Coulet ;
 - o Aux abords du lieu-dit de Sainte Thyrse
- Des zones naturelles, avec notamment des secteurs Nogs 1 et Nogs 2 liés à l'Opération Grand Site¹ et un secteur Ns, « à fort intérêt paysager, écologique ou patrimonial » – à Castellane, cette zone correspond au Verdon et à ses abords.

¹ Le Parc Naturel Régional du Verdon, en partenariat avec les intercommunalités concernées, porte une démarche d'Opération Grand Site (O.G.S) en vue d'obtenir le label Grand Site de France.



Extrait du zonage du PLUi du Moyen Verdon – Secteur Ap aux abords de Cheiron – Castellane
Source : PLUi du Moyen Verdon approuvé par délibération en conseil communautaire n°2022-04-28 du 27 septembre 2022

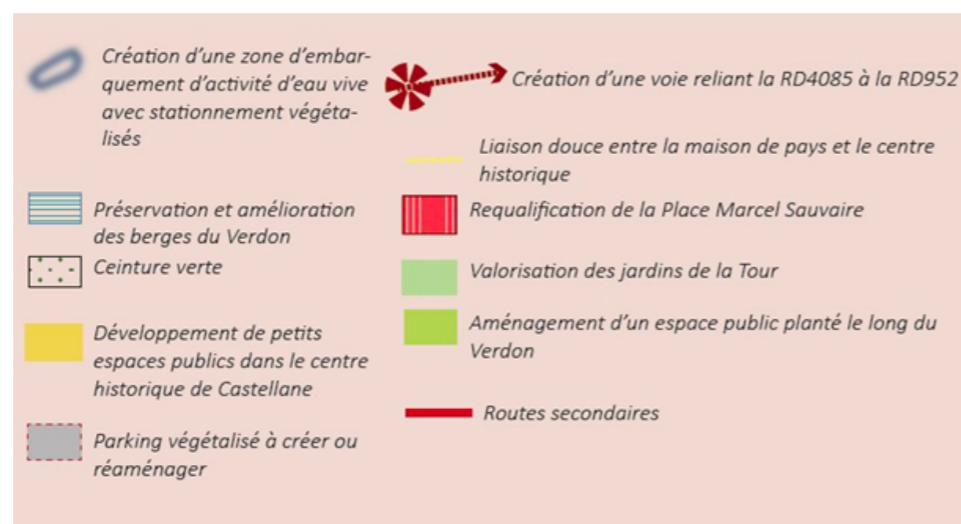


Extrait du zonage du PLUi du Moyen Verdon – Secteur Ap aux abords du petit Roubion et du Coulet et du lieu-dit de Sainte Thyrse – Castellane
Source : PLUi du Moyen Verdon approuvé par délibération en conseil communautaire n°2022-04-28 du 27 septembre 2022

Les prescriptions graphiques du PLUi du Moyen Verdon

Plusieurs types de prescriptions graphiques sont identifiées sur le territoire de Castellane, à savoir :

- Des secteurs soumis à des orientations d'aménagement et de programmation thématiques (4 thématiques détaillées) et sectorielles (4 secteurs soumis à OAP à Castellane, dont le centre bourg) ;
 - Des espaces boisés classés ;
 - Des emplacements réservés (pour stationnement, aménagement de voiries, aménagement d'espaces publics, équipements publics divers, régularisation foncière mais également un emplacement réservé pour la restructuration, réhabilitation, déconstruction du bâti avec création de logements sociaux) ;
 - Des linéaires commerciaux à préserver ;
 - Des éléments de paysage à préserver (notamment, le jardin des remparts, le cours d'eau de la recluse, des canaux d'irrigation, des alignements de haies identifiées par le parc naturel régional du Verdon, et environ 1350 arbres isolés identifiés par le parc naturel régional du Verdon) ;
 - Des éléments de patrimoine à préserver : il s'agit essentiellement d'éléments identifiés par l'inventaire général de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (un peu moins d'une centaine d'éléments identifiés), complétés d'autres éléments de patrimoine, comme par exemple, l'ancien village de Petra Castellana, un ancien captage, un buste de Marianne, une digue, un mur de soutènement, l'église Saint-Victor, un escalier, les halles, Petra Castellana, des portes, et la Stelle des morts pour la construction du barrage. La plupart des éléments protégés sont situés au centre-village de Castellane.
 - Des secteurs nécessitant une étude des sols en raison de la pollution des sols au titre de l'article R. 151-34 1°
 - Des zones humides identifiées au titre de l'article L. 121-23
 - Quelques bâtiments agricoles susceptibles de changer de destination.
- Les paragraphes ci-après détaillent les prescriptions en lien avec le paysage ou la valorisation du patrimoine, notamment pour le centre-bourg de Castellane.



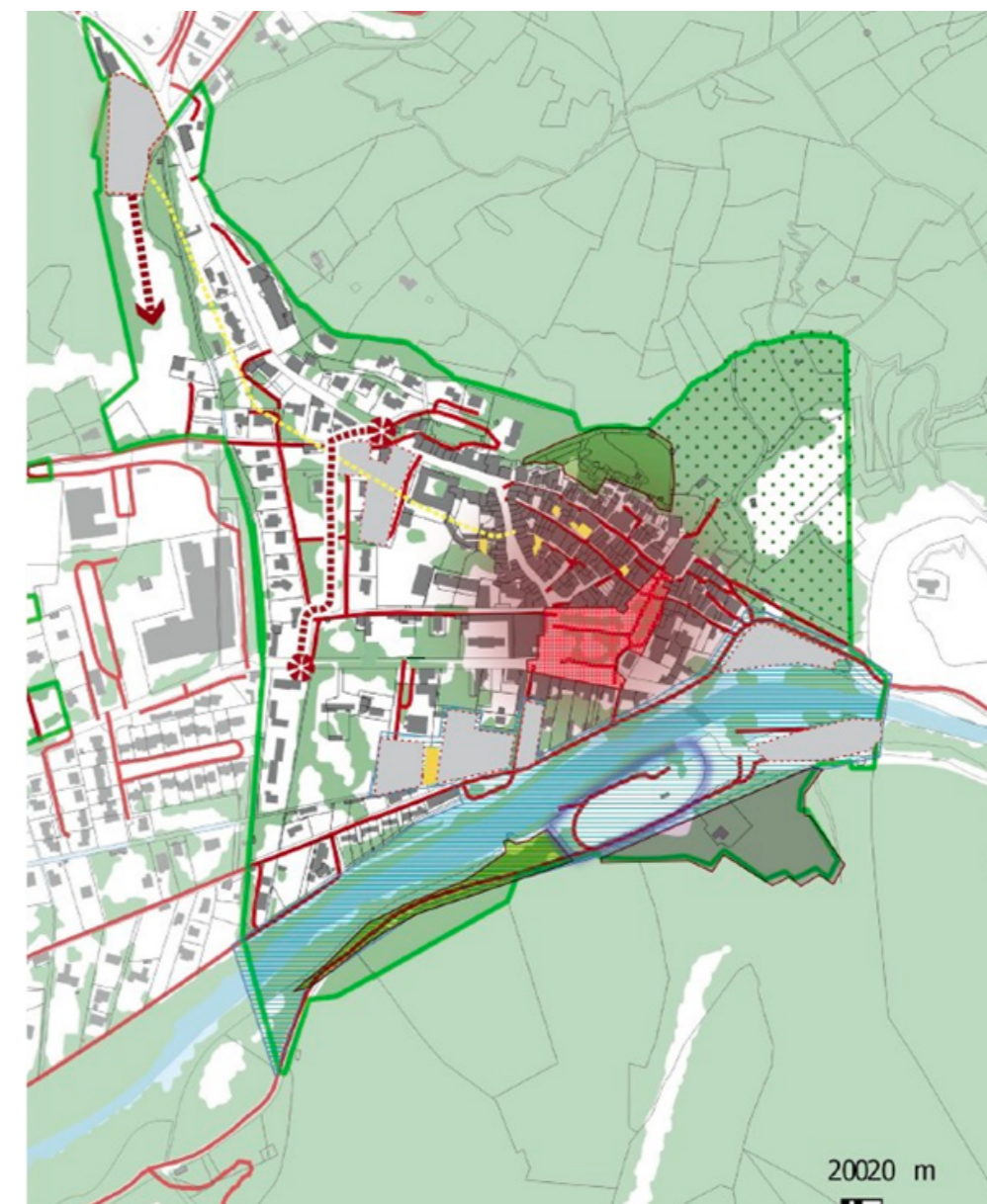
Les orientations d'aménagement et de programmation

Le règlement graphique identifie à la fois des secteurs soumis à des OAP sectorielles et des zones soumises à des OAP thématiques. La pièce 3 du PLUi détaille les différentes OAP s'appliquant sur le territoire.

Le territoire de Castellane est notamment concerné par des OAP relatives au centre-bourg. Ces OAP traitent de plusieurs thématiques :

- L'aménagement de l'espace public (et notamment la création et requalification des stationnements et le réaménagement des circulations)
- Le renouvellement urbain
- Le développement d'un habitat abordable de qualité
- La création d'espaces publics et de rencontre
- Le renforcement de la mixité d'usage.

Extrait des OAP du PLUi du Moyen Verdon – Secteur centre bourg, Castellane
Source : PLUi du Moyen Verdon approuvé par délibération en conseil communautaire n°2022-04-28 du 27 septembre 2022



Les espaces boisés classés

Dans les Espaces Boisés Classés (EBC) identifiés sur le document graphique, en application de l'article L113-2 du code de l'urbanisme, « tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements est interdit. Nonobstant toutes dispositions contraires, il entraîne le rejet de plein droit de la demande d'autorisation de défrichement prévue au chapitre Ier du titre IV du livre III du code forestier. »

Par ailleurs, le PLUi ajoute l'interdiction de s'implanter à moins de 30 m d'un EBC, quelle que soit la nature de la construction.

Les emplacements réservés

L'emplacement réservé est une servitude qui permet de geler une emprise délimitée en vue d'une affectation prédéterminée, que le document d'urbanisme précise.

Dans l'attente de la réalisation du projet, l'emplacement réservé limite la constructibilité du terrain qui ne peut plus recevoir de travaux non conformes au projet identifié. En contrepartie, elle ouvre au propriétaire la possibilité d'un droit de délaissement.

Les éléments de paysage à préserver

Plusieurs éléments de paysage sont identifiés aux abords des monuments historiques présents dans le centre village de Castellane :

- Le jardin des remparts ;
- Des alignements de haies ;
- Des arbres isolés.

Pour ces éléments, la réglementation du PLUi est la suivante :

« Toute intervention portant sur les haies, arbres, alignements d'arbres ou vergers identifiés au plan de zonage, ainsi que tout aménagement, modification du sol ou construction à moins de 5 m des éléments repérés sont soumis à déclaration préalable.

Les travaux de coupes et d'entretien qui n'ont pas pour effet de modifier de façon permanente ou de supprimer un des éléments cités sont autorisés et dispensés de déclaration préalable. »

Les linéaires commerciaux à préserver

Les linéaires commerciaux ou « secteurs de préservation du caractère commercial » sont réglementés de la façon suivante par le PLUi :

« Les façades de rez-de-chaussée concernées par cette prescription devront maintenir une destination commerciale sauf autorisation dérogatoire fournie par les services ADS. Ces façades en rez-de-chaussée devront également conserver les volumes extérieurs (devantures, rythme des pleins et vides de la façade) et l'espace de vente intérieur, même en cas de changement de destination, afin de maintenir la fonction commerciale ou d'assurer la possibilité d'un retour à cette fonction. »

Le bâti architectural à préserver

Le bâti architectural à préserver est réglementé de la manière suivante par le PLUi : « La démolition d'un élément bâti repéré à ce titre est soumise à permis et tous travaux ayant pour objet ou pour effet de modifier son aspect extérieur est soumis à déclaration préalable. De plus, les prescriptions suivantes leur sont applicables :

- La démolition totale ou partielle d'un bâtiment repéré est interdite. Une exception pourra néanmoins être autorisée pour des bâtiments ou parties de bâtiments présentant un intérêt architectural et patrimonial moindre ou pour des édifices dont la rénovation pose des problèmes constructifs disproportionnés avec leur intérêt architectural et patrimonial.
- En cas d'interventions sur le bâti repéré, les travaux devront tendre à une sauvegarde et mise en valeur des éléments d'intérêt architectural existants (détails architecturaux, mise en œuvre traditionnelle, couverture caractéristique, etc.).
- Pourront être refusées les extensions, surélévation, percements, restructuration ou modifications de l'aspect extérieur qui par leur ampleur, leur nombre ou leur différenciation avec la construction d'origine conduisent à une altération significative de l'édifice ancien.
- Les constructions, ouvrages, installations et travaux visant l'exploitation des énergies renouvelables ne sont autorisés en façades et toitures que sous réserve d'une intégration architecturale soignée. Le type de matériel, la localisation, le mode d'intégration et l'ampleur du dispositif doivent être choisis pour garantir cet objectif. Ces dispositifs peuvent être refusés sur tout ou partie du bâtiment si leur sensibilité ou leur intérêt patrimonial le justifie.

Une liste des bâtiments repérés au titre de l'article L.151-19 est annexée au règlement écrit du PLUi.

1.6 LES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE (SUP)

Code	Nom de la servitude	Acte d'institution	Site concerné	Service à consulter
AC1	Protection des monuments historiques	Classé au titre des monuments le 06/04/1881	Eglise paroissiale Saint Pons d'Eoulx	UDAP 04/ DRAC
		Inscrit au titre des monuments historiques le 25/07/1994	Dolmen des pierres Blanches	Centre administratif Romieu – rue Pasteur BP 63
		Classé au titre des monuments historiques le 12/04/1944	Eglise paroissiale Saint Thyrse	04990 Digne-les-
		Classé au titre des monuments historiques le 14/03/1944	Eglise paroissiale Saint Victor	Bains Cedex 09
		Classé au titre des monuments historiques le 12/08/1921	Enceinte urbaine tour pentagonale du 14 ^{ème} siècle sur une hauteur dominant la ville.	
		Inscrit au titre des monuments historiques le 09/03/1927	Enceinte urbaine tour carrée sur les hauteurs dominant la ville.	
		Classé au titre des monuments historiques le 13/09/1920	Tour de l'horloge	
AC2	Protection des monuments naturels et des sites	Classé au titre des sites le 16/04/1990	Gorges du Verdon	UDAP 04/ DRAC
		Classé au titre des sites le 07/06/1933	Roc Notre Dame	Centre administratif Romieu – rue Pasteur BP 63
		Inscrit au titre des sites le 03/04/1951	L'ensemble formé par les Gorges du Verdon	04990 Digne-les-
		Inscrit au titre des sites le 29/01/1940	Pont du Roc et abords	Bains Cedex 09
AS1	Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	Arrêté Préfectoral N° 2007-402 du 02/03/2007	Captage du « Pesquier »	ARS
		Arrêté Préfectoral N° 2007-396 du 02/03/2007	Captage de « La Lagne » et de « La basse Lagne »	Délégation territoriale des Alpes de Haute- Provence
		Arrêté Préfectoral N° 2007-397 du 02/03/2007	Captage de de « La haute Lagne »	Rue Pasteur
		Arrêté Préfectoral N° 2007-398 du 02/03/2007	Captage de « Taulanne »	CS 30229 04013 DIGNE LES BAINS Cedex
I2	Energie hydraulique périmètre de submersion et d'occupation temporaire	Décret du 12/10/1938	Chute de Castellane	ERDF Direction Production Ingénierie DAIP – Centre de compétence PFA Pôle PFA Marseille Talence 10 avenue Viton 13482 MARSEILLE Cedex 20
I4	Servitude relative au transport d'énergie électrique	Art L. 323-1 et suivants du code de l'énergie	LIT 150kV N0 1 Castellane – La Chaudanne	RTE
			LIT 150kV N0 1 Castellane - Entrevaux	Centre Développement et
			LIT 150kV N0 1 Castellane - Roumoules	Ingénierie Marseille 46, avenue Elsa
			LIT 150kV N0 1 Le Castillon - Castellane	Triolet CS 20022
			LIT 225kV N0 1 Roumoules - Piquage A Valderoure	13417 Marseille Cedex 08
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles	Arrêté Préfectoral N° 2005-2442 du 27/09/2005 Modifié par arrêté préfectoral n°2019-352-002	Commune de Castellane	DDT des Alpes de Haute-Provence Service Environnement Risques CS 10211 04002 Digne-les-bains

En application de l'article L152-7 du code de l'urbanisme, « seules les servitudes annexées au plan ou publiées sur le portail national de l'urbanisme prévu à l'article L. 133-1 peuvent être opposées aux demandes d'autorisation d'occupation du sol. »
Le territoire communal de Castellane est concerné par les servitudes d'utilité publiques suivantes :

A noter que sur les 7 monuments historiques que compte le territoire communal, 4 sont localisés au centre-bourg, et trois sont localisés à l'extérieur, il s'agit :

- De l'église paroissiale Saint Pons d'Eoulx, localisée à l'écart du hameau d'Eoulx ;
- Dolmen des pierres Blanches, localisé à proximité du hameau de la Baume ;
- Eglise paroissiale Saint Thyrse, localisée à l'écart du hameau de Saint Thyrse.

1.7 IDENTIFICATION DES ENJEUX

Les enjeux liés à la superposition du PLUi du Moyen Verdon et du site patrimonial remarquable

Lors de l'instruction des droits des sols, l'imbrication des règles du PLUi et du futur document de gestion repose sur un principe de complémentarité. Les règles du document de gestion ne remplacent pas celles du PLUi mais les précisent. Ainsi, un projet doit respecter à la fois les règles générales d'urbanisme du PLUi (implantation, hauteur, emprise au sol, etc.) et les dispositions patrimoniales du document de gestion. Lorsque deux règles se superposent, la règle la plus contraignante s'applique.

Les principaux enjeux liés à la superposition du PLUi du Moyen Verdon avec le site patrimonial remarquable sont donc les suivants :

- Eviter les incohérences entre le règlement du PLUi et les prescriptions du document de gestion ;
- Eviter les incohérences entre les prescriptions graphiques du PLUi et les prescriptions du document de gestion.



Extrait du plan de prévention des risques naturels prévisibles modifié par arrêté préfectoral n°2019-352-002

Les enjeux liés à la superposition des servitudes d'utilité publique et du site patrimonial remarquable

Le périmètre du site patrimonial remarquable constitue une servitude d'utilité publique.

Lors de l'instruction des droits des sols, différentes servitudes d'utilité publique peuvent concerner un même site. Lorsque c'est le cas, si deux règles se superposent, la règle la plus contraignante s'applique.

A noter toutefois qu'en application de l'article L621-30 du code du patrimoine, « La protection au titre des abords n'est pas applicable aux immeubles ou parties d'immeubles protégés au titre des monuments historiques ou situés dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable classé en application des articles L. 631-1 et L. 631-2. »

Les différentes servitudes rencontrées sur le territoire peuvent avoir pour effet de limiter les possibilités de construction (AS1, I4, PM1).

Concernant la servitude PM1 (plan de prévention des risques naturels ou PPRN), les zonages délimitent :

- les zones exposées aux risques dans lesquelles les constructions, ouvrages, aménagements et exploitations sont interdites ou soumises à prescriptions (zones rouges) ;
- les zones non directement exposées aux risques dans lesquelles les constructions, ouvrages, aménagements et exploitations sont interdits ou soumis à prescriptions, car susceptibles d'aggraver les risques ou d'en provoquer de nouveaux (zones bleues).

Dans ces zones, le règlement associé au zonage définit notamment les mesures relatives aux aménagements, à la construction de bâtiments et aux occupations et utilisations des sols. Ce document doit donc être pris en compte dans la délimitation du périmètre du site patrimonial remarquable. Ultérieurement lors de la réalisation d'un document de gestion, les prescriptions du PPRN devront être analysées afin de vérifier qu'aucune de ces prescriptions puisse être incohérente avec les prescriptions édictées par le site patrimonial remarquable.

2

HISTOIRE



LE DÉVELOPPEMENT DE CASTELLANE À TRAVERS LES SIÈCLES

2.1 L'Antiquité

Une fois la domination romaine établie, sous l'Empire, Ducelia prend le nom de *Salinæ* en raison de la présence de sources salées à proximité immédiate de l'agglomération, exploitées depuis l'Antiquité au moins, jusqu'à l'époque Moderne.

L'agglomération antique nous est relativement bien connue par l'intermédiaire de plusieurs textes - des inscriptions lapidaires pour l'essentiel - qui nous renseignent essentiellement sur son organisation administrative et sur son statut de cité de droit latin qu'elle obtient certainement sous le règne de Claude. Pour les hommes libres, ce statut signifiait l'accès à la citoyenneté romaine après avoir exercé une magistrature.

Toutefois, nous n'en savons que peu en ce qui concerne son emplacement exact et son organisation urbaine. L'agglomération antique de Castellane demeure en elle-même ainsi mal connue. Des inscriptions funéraires ont été retrouvées utilisées en remploi dans le quartier de Notre-Dame-du-Plan et cet indice laisse penser que c'est dans ce secteur, à l'ouest du centre bourg actuel, que s'étendait l'agglomération antique sur des terres par la suite largement délaissées comme lieu d'habitat. Située en bordure du Verdon, dans une zone inondable, si tel était bien le cas, il est probable que les vestiges de l'agglomération soient recouverts d'une épaisse couche de limon, ce qui explique notre défaut de connaissance.

Ajoutons qu'un édifice public aurait été identifié au XIXe siècle dans la partie ouest du centre bourg actuel, près du Couvent des Augustins : il est en effet évoqué, en 1807, un « édifice en grande pierre de taille ».

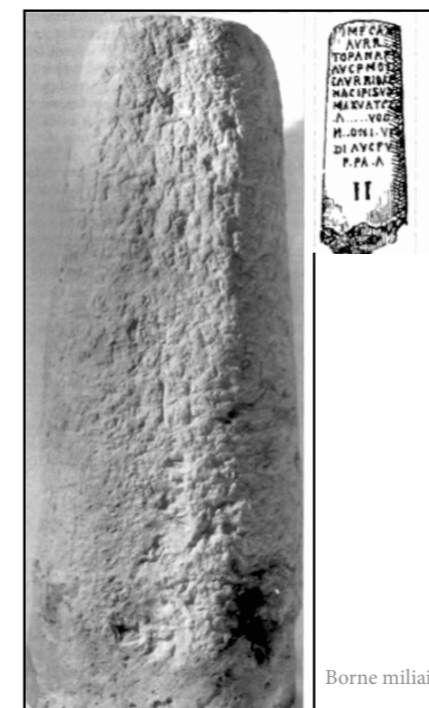
Salinæ constituait alors certainement un point d'étape important sur la route qui reliait Vence à Sisteron.

Malgré le peu d'éléments dont nous disposons pour appréhender à ce centre urbain, le nombre relativement élevé d'inscriptions retrouvées en remploi tend à laisser penser qu'il était certainement d'une ampleur non négligeable à l'échelle du territoire.

Outre les nombreuses découvertes réalisées le long des axes routiers parmi lesquels on compte des bornes miliaries et des monnaies entre autres éléments mobiliers, on retrouve quelques traces d'occupation ailleurs sur le territoire de la commune.



Plan de Salinæ. In, CAG 04.



Borne miliare de l'Escourcho. In, CAG 04.



Épithaphes provenant de Salinæ. In, CAG 04.

LE DÉVELOPPEMENT DE CASTELLANE À TRAVERS LES SIÈCLES

2.2 Le Moyen Âge

Comme pour les périodes précédentes, nous savons également peu de choses quant à l'établissement des débuts du haut Moyen Âge. Nous pouvons tout de même affirmer que *Salinæ* devient siège d'un évêché au V^e siècle. Ce dernier est en effet attesté en 438 et 442. Sa durée de vie semble toutefois avoir été assez brève, car il disparaît dès le début du VI^e siècle, au profit de Senez.

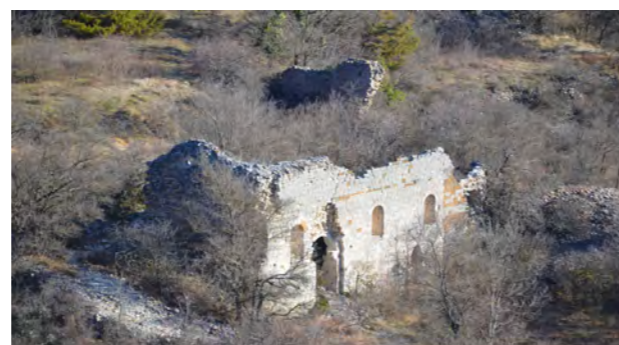
En 1262, la baronnie de Castellane est rattachée au comté de Provence et elle devient alors une viguerie, c'est-à-dire que c'est là que siège la cour royale (tribunal).

Petra Castellana

Rien ne nous permet de situer avec certitude l'ensemble épiscopal. La tradition considère toutefois qu'il se serait situé, comme l'agglomération antique et probablement celle du début du haut Moyen Âge, dans le quartier de Notre-Dame-du-Plan, à l'ouest du village actuel, et que cette dernière se serait élevée à l'emplacement de la cathédrale primitive.

Durant le haut Moyen Âge, aux alentours du VIII^e siècle peut-être, selon un phénomène habituel et au regard d'un contexte tumultueux (migrations, guerres, etc.), l'agglomération antique est progressivement abandonnée à la faveur d'un site perché, en l'occurrence celui du Roc, à proximité immédiate de l'espace où s'élève encore de nos jours Notre-Dame-du-Roc.

L'établissement qui se développe sur le Roc, construit par les Barons Boniface de Castellane, adopte alors le nom de *Petra Castellana* et ses vestiges sont encore nettement visibles. Les fouilles qui y ont été menées n'ont livré aucun vestige de l'âge du Fer, de l'Antiquité et du haut Moyen Âge. Il semblerait ainsi que le site ait commencé à être investi à partir du XI^e ou XII^e siècle. La fortification daterait de cette époque et la datation des structures archéologiques explorées n'est pas antérieure au XII^e siècle.



Petra Castellana : 1/plan des vestiges, 2/l'église Saint-André, 3/l'enceinte et ses tours pleines. In, <https://sda04.hypothèses.org/339>.

Pourtant, selon un phénomène inverse à celui qui a permis le développement de *Petra Castellana*, la population quitte progressivement cette agglomération perchée pour retourner dans la plaine après une brève période estimée entre 150 et 300 ans.

À partir du milieu du XIII^e siècle, les bâtiments semblent abandonnés et le site utilisé épisodiquement jusqu'au milieu du XIV^e siècle. Pendant plusieurs siècles, les deux agglomérations auraient coexisté.



Pourtant, selon un phénomène inverse à celui qui a permis le développement de *Petra Castellana*, dès le XI^e siècle, la population commence à quitter cette agglomération perchée pour retourner dans la plaine. Le déperchement de la population, de la ville haute vers la ville basse semble avoir été long. Pendant plusieurs siècles, les deux agglomérations coexistent.

Développement urbain de Castellane

L'essor de Castellane durant le Moyen Âge central se traduit par le développement de la ville haute, *Petra Castellana*, mais aussi par l'émergence de la ville basse, au pied du Roc, autour du passage sur le Verdon et de la route reliant Sisteron à Vence.

Comme nous le soulignons précédemment, la population commence à quitter la ville haute à la faveur de la « ville basse » à partir du XI^e siècle. Pour autant, le bourg ne se développe pas avant le XII^e ou le XIII^e siècle.

Les premières constructions ont été élevées au niveau de la rue Saint-Victor, au croisement entre la route et le chemin qui permettait d'accéder à *Petra Castellana*. L'agglomération s'est ensuite développée vers le sud, avec la rue du Milieu (rue du Mitan) et la rue Basse (rue Nationale). Ces axes principaux étaient reliés entre eux par des traverses secondaires.

Au XIV^e siècle, l'agglomération est ceinte d'un rempart, son profil général est alors fixé et n'évoluera guère durant les siècles suivants.

C'est dans ce contexte également que sont élevées l'église Notre-Dame-du-Plan (que la tradition situe à l'emplacement de la cathédrale antique – siège de l'évêché – sans certitude), l'église du collège de Castellane (ancien couvent des Augustins) ou encore l'église Saint-Victor.

Cette dernière hérite de la fonction d'église paroissiale qu'assumait jusque-là l'église Saint-André de *Petra Castellana* en 1260.

Bien que ne semblant toujours pas concrétisé à la fin du XIV^e siècle, ce transfert témoigne sans aucun doute de l'abandon progressif du site de la ville haute.

LE DÉVELOPPEMENT DE CASTELLANE À TRAVERS LES SIÈCLES

2.3 L'Époque Moderne (XVIe - XVIIIe s.)

À l'époque Moderne, Castellane constitue l'une des principales villes du Diocèse de Senez. En 1639, la sénéchaussée de Castellane est créée.

La viguerie est supprimée en 1790 et Castellane devient alors chef-lieu de district. On peut ainsi remarquer que tout au long de son histoire la ville s'est vue investie de statuts administratifs et/ou religieux significatifs, reflétant une certaine importance régionale.

Les archives du XVII^e siècle permettent de recenser un certain nombre de métiers artisanaux : cordonnier, menuisiers, potiers, tailleurs, tisseurs, verriers, maçons. Leur répartition au sein de la ville est uniforme, et ils ne semblent pas se distinguer de quartiers « spécialisés ». On note aussi la présence de fabriques de chandelles et quelques installations préindustrielles (draperies, moulins, foulons).

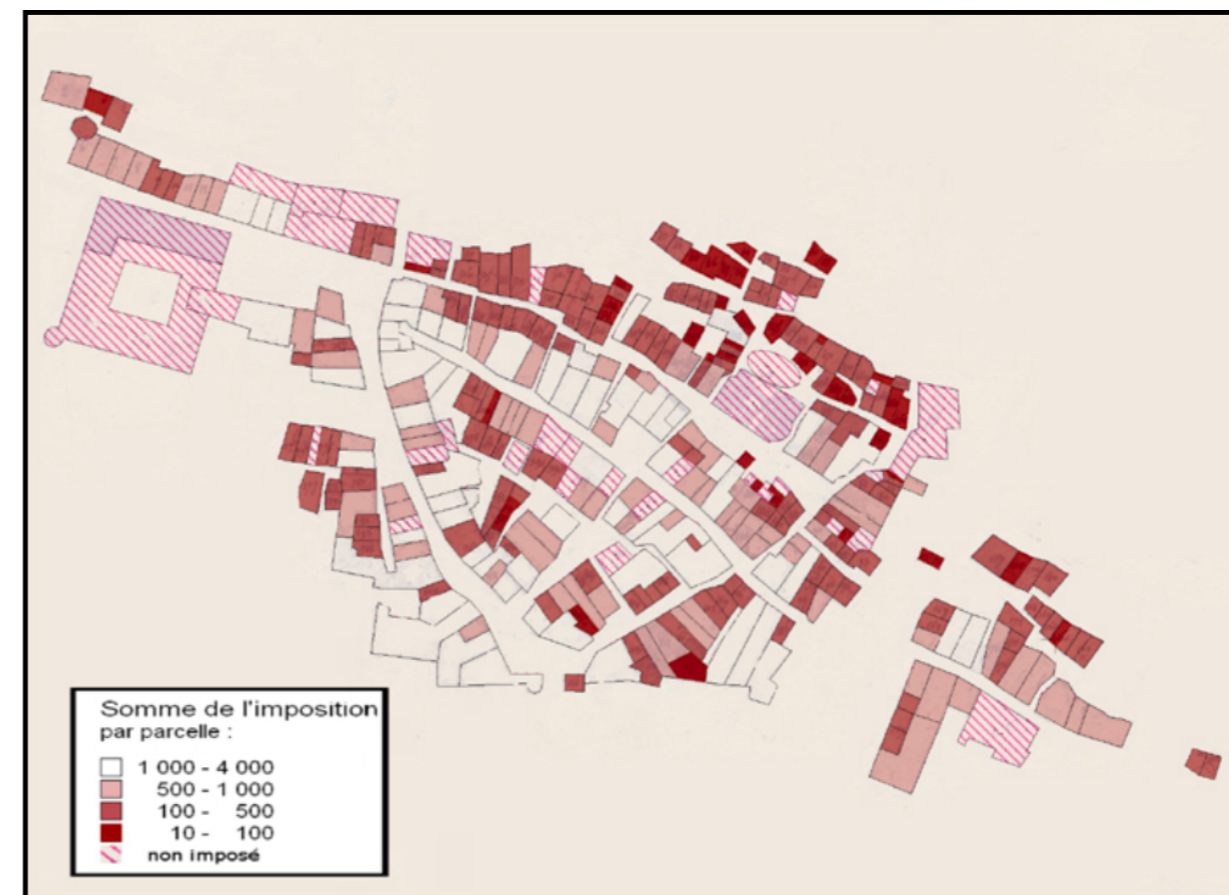
Évolution urbaine et organisation du territoire

Bien que le profil général de la ville est fixé par les remparts au XIV^e siècle, quelques évolutions sont tout de même à souligner. Celui de l'abandon de la partie haute de l'agglomération. Les prémices de ce phénomène sont délicates à dater, mais il est effectif au XVII^e siècle. On note par ailleurs le développement de deux faubourgs, à partir du XVI^e siècle : l'un à l'ouest, devant la porte Saint-Michel (actuelle tour de l'horloge), et l'autre à l'est, aux environs du pont. La route qui traverse la ville est sans aucun doute le principal levier de son extension.

Indice palpable de son importance et de son dynamisme, le village accueille alors un nombre important de communautés religieuses à partir du XVII^e siècle et leurs couvents souvent gourmands en superficie, dont l'installation marque inévitablement l'urbanisme. Parmi ceux-ci on note, outre le couvent des Augustins déjà en place au XIII^e siècle, l'hôpital Saint-Martin (1609), le couvent des Visitandines (1644) ou encore le couvent des Pères de la Merci (1672). L'agglomération abrite par ailleurs plusieurs structures administratives, parmi lesquelles la maison de ville notamment, installée sur les remparts, à gauche de la porte Saint-Michel quand on entre en ville. La présence de notables, associés à ces structures administratives à la viguerie, se traduit par la présence de quelques vastes demeures cossues dans la rue Basse, qui concentre une part importante de la population la plus aisée de la ville. Au regard des menaces que représente le Verdon pour la commune, une véritable digue est construite en 1765.



Répartition des propriétés entre notables et artisans. In, Service de l'Inventaire PACA, dossier n° IA04001271, p. 7.



Répartition sociale selon la somme d'imposition, en 1685. In, Service de l'Inventaire PACA, dossier n° IA04001271, p. 8.

LE DÉVELOPPEMENT DE CASTELLANE À TRAVERS LES SIÈCLES

2.4 L'époque contemporaine



Plan des alignements de 1862. In, Service de l'Inventaire PACA, dossier n° IA04001271, p. 6.

Castellane, dont le territoire se voit considérablement agrandi par le rattachement de sept communes entre 1948 et 1970, conserve toujours son statut de sous-préfecture.

Organisation du territoire et développement urbain

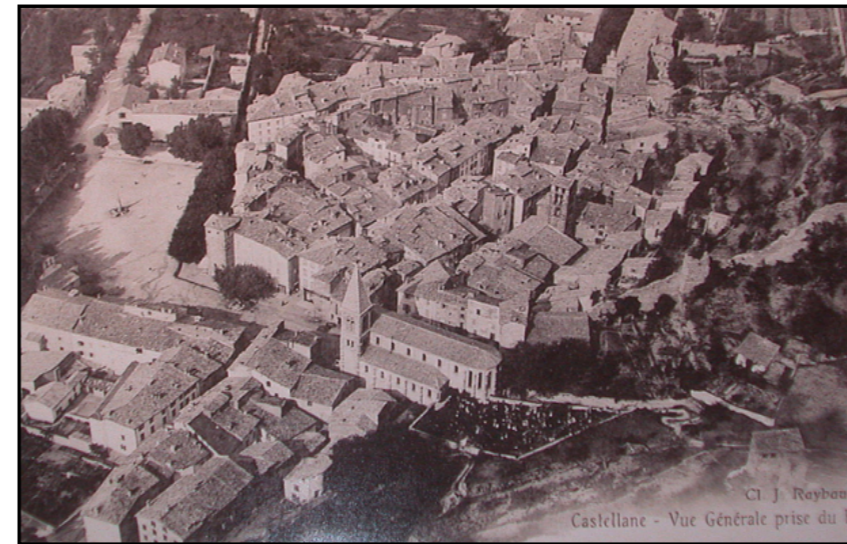
L'analyse des cadastres ne laisse pas apparaître de réelles transformations en ce qui concerne l'organisation du territoire, notamment en termes d'exploitation des terres, entre le début du XIX^e et la fin du XX^e siècle. Un nombre important d'entrepôts agricoles et de fermes isolées sont toutefois abandonnés pendant cette période et se trouvent maintenant en ruine, traduisant sans aucun doute le phénomène de déclin qui a suivi l'exode rural.



Vue de Castellane, photo de M. Eysseric, 1860. In, Service de l'Inventaire PACA, dossier n° IA04001271, p. 41.

Le territoire et le bourg de Castellane n'ont pas été touchés par la révolution industrielle qui caractérise le XIX^e siècle et ne se sont pas vus rallier par le chemin de fer. La croissance de Castellane n'a pas cessé jusqu'au milieu du XIX^e siècle, jusqu'à atteindre une population de 2252 habitants (commune de Castellane uniquement). Comme une large partie du monde rural, la ville est toutefois fortement touchée par l'exode rural.

Le milieu du XIX^e siècle marque ainsi pour Castellane le début d'un déclin évident. Au lendemain de la Grande Guerre, en 1921, la population a presque réduit de moitié, la commune ne compte plus que 1254 habitants. Ce n'est qu'à la fin du XX^e siècle qu'une légère croissance apparaît à nouveau. Il n'en demeure pas moins que la commune compte aujourd'hui à peine plus de 1500 habitants (totalité du territoire comprise).



Vue de Castellane depuis le Roc, carte postale vers 1900. In, Service de l'Inventaire PACA, dossier n° IA04001271, p. 52.

Vers le milieu du XIX^e siècle, on note également la construction de l'église du Sacré-Cœur et l'enfouissement du torrent des Fontanelles, la création de la place de l'Église.

Afin de protéger la place Marcel-Sauvaire en cours de projet, la digue amorcée en 1765 est prolongée en 1845. La construction de ces digues permet de gagner de nouveaux espaces où sont édifiés plusieurs bâtiments prestigieux, venant répondre aux impératifs d'hygiénisme et d'embellissement urbain du XIX^e siècle et à ceux de la III^e République. C'est ainsi qu'à la toute fin du XVIII^e siècle ou au début du XIX^e siècle, une halle est aménagée pour le marché qui prenait place jusque-là rue de la Fontaine. C'est à cet endroit-là également que le poids public est aménagé au XIX^e siècle, que la Caisse d'Épargne, qui accueille aujourd'hui l'Hôtel de Ville, est construite et que la Sous-Préfecture est installée.

La construction de la digue permet finalement un décentrement des activités qui se tenaient avant dans l'enceinte des remparts, dans le bas de la ville.



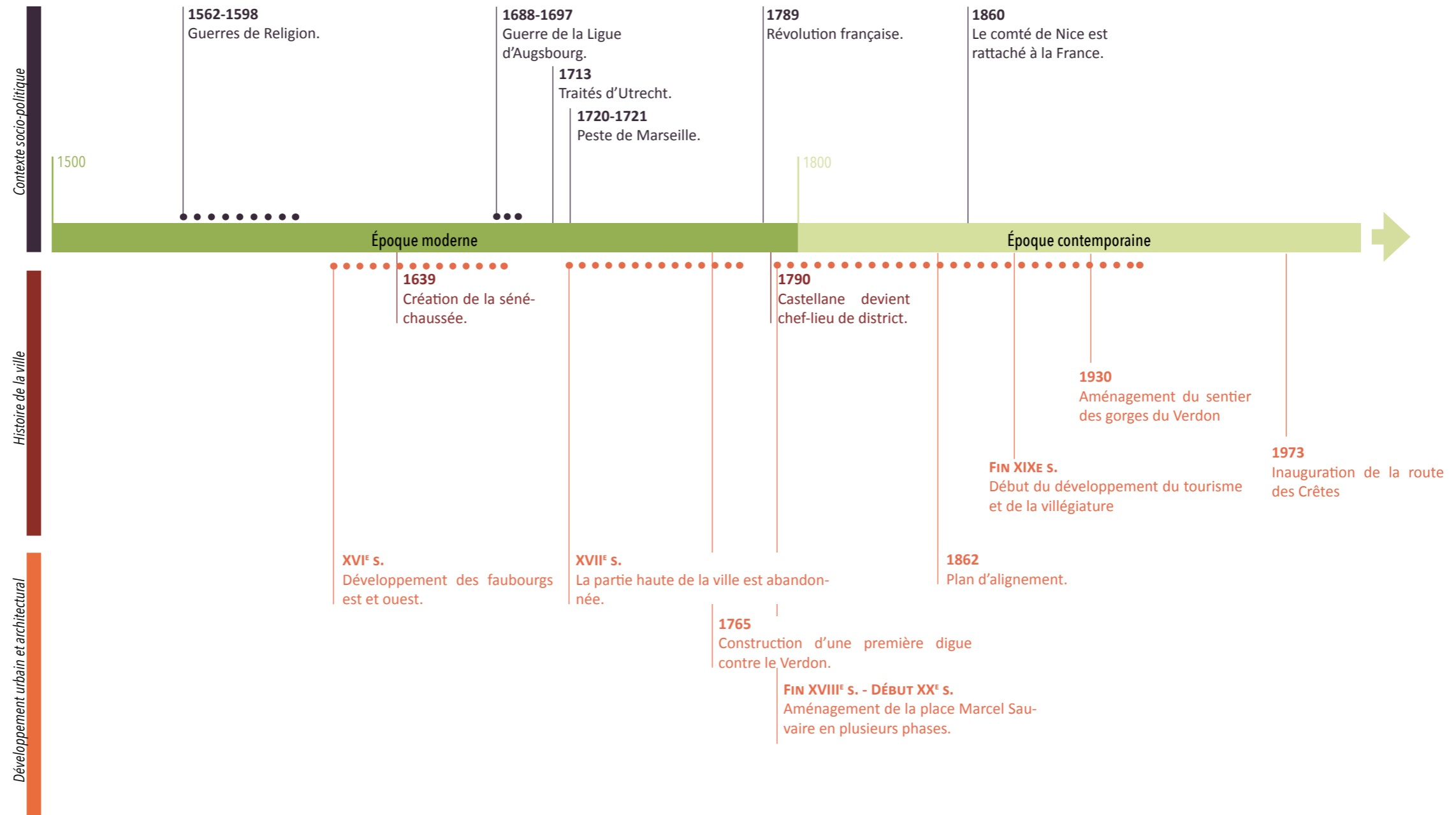
Castellane, rue Nationale, carte postale milieu XX^e siècle. In, Service de l'Inventaire PACA, dossier n° IA04001271, p. 46.



Castellane, la Fontaine, carte postale première moitié du XX^e siècle. In, Service de l'Inventaire PACA, dossier n° IA04001271, p. 46.

Ce phénomène n'empêche pas pour autant la ville de se mettre au goût du jour et adopter les canons du XIX^e siècle. Si la forme urbaine du bourg a peu évolué depuis le XIV^e siècle, quelques « grands projets » ont tout de même vu le jour. C'est ainsi qu'est par exemple créée la place Marcel-Sauvaire entre la fin du XVIII^e siècle, dans le cadre d'un projet « d'embellissement » du rempart, et la première moitié du XX^e siècle. Afin d'aérer l'agglomération, plusieurs parcelles sont volontairement détruites - ou volontairement non reconstruite suite à une destruction accidentelle - et un plan d'alignement est mis en œuvre en 1862. On perce par ailleurs les remparts en un nouvel endroit au XIX^e siècle pour faciliter le débouché de la plus haute rue.

• Repères chronologiques : époque moderne et contemporaine



3

PAYSAGE(S)



LE CONTEXTE PAYSAGER

1.2 Topographie et occupation des sols

La commune, très étendue ($\approx 118 \text{ km}^2$), culmine à 1761 m. Le bourg est dominé par le Roc (911 m) qui porte le castrum d'origine. Les reliefs principaux s'organisent en barres et crêtes N-O/S-E à E-O, avec notamment la crête du Pré-Chauvin (1741 m) et le Castellard (1725 m) sur la commune. Plus au nord, l'unité du « Pays du lac de Castillon » offre une succession de crêtes transversales qui barrent les horizons, tandis qu'à l'est, l'étranglement de Chaudanne préfigure les gorges du Verdon.

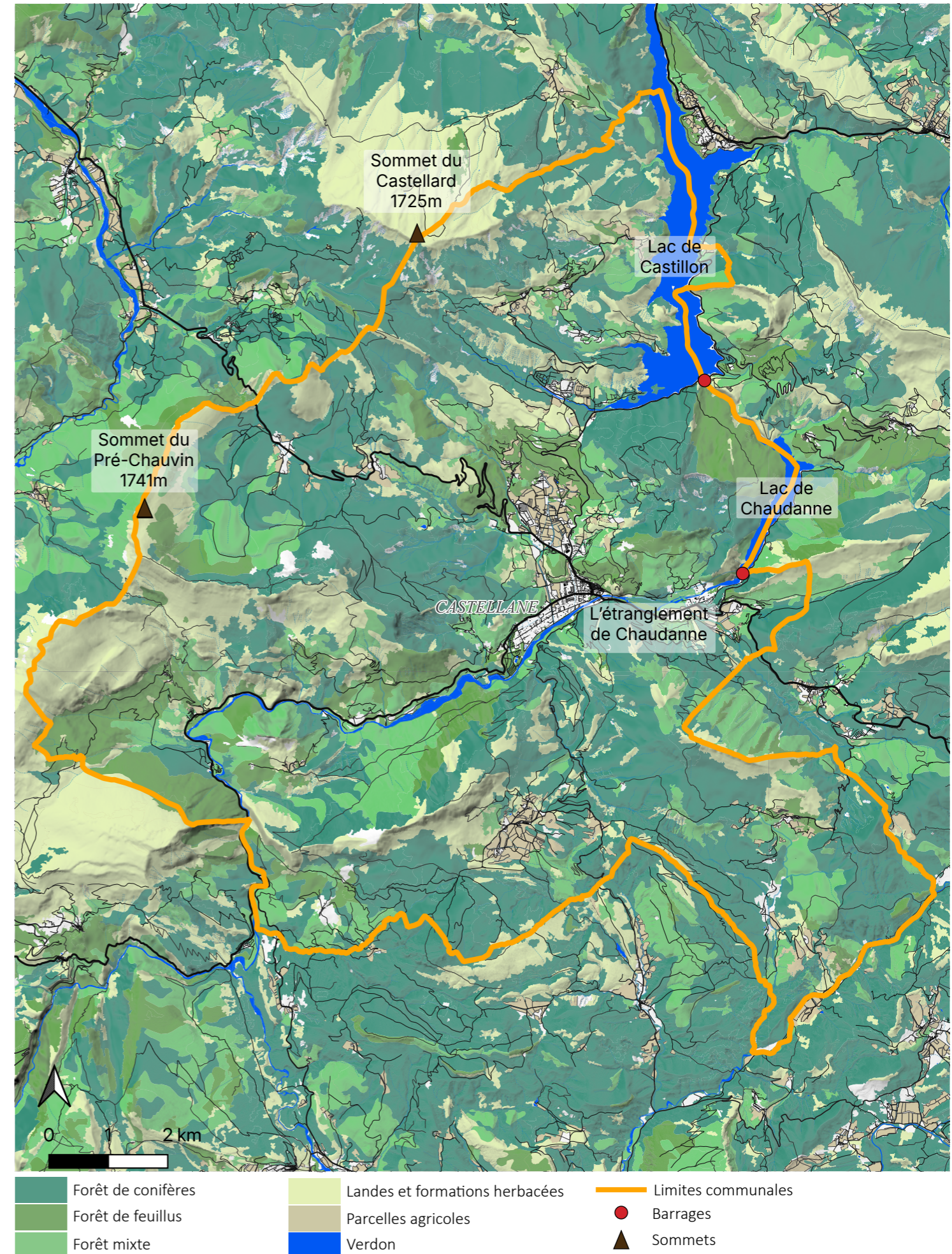
Les fonds de vallons et cuvettes sont comblés de limons quaternaires et molasses rouges tertiaires, offrant des sols plus favorables aux cultures. Des indices périglaciaires et d'érosion différentielle se lisent dans les rainures, chaos (Trescaire) et clues (porte Saint-Jean, clue de Chasteuil), témoins de la dynamique hydro-géomorphologique.

Le Verdon traverse la commune du nord au sud, recevant un chevelu de torrents (Angles, Riou, St-Barnabé, etc.) ; au nord, il alimente le lac de Castillon, puis la retenue de Chaudanne dans un encaissant rocheux annonçant les gorges.

Les deux barrages ont pour fonctions l'hydroélectricité, la régulation des débits et l'écrêtage des crues ; Castillon (mise en service 1948) constitue l'ouvrage de stockage majeur, Chaudanne (1952) régule à l'aval immédiat.

Le gradient bioclimatique et édaphique (calcaires jurassiques, marnes barrémiennes, limons quaternaires) génère une mosaïque de milieux :

- Forêts et boisements : pinèdes à pin sylvestre mêlées de chênaies pubescentes, avec ponctuellement du pin noir d'Autriche (plantations RTM) ; strate arbustive à buis, genévrier, érables. Ces formations, communes à l'échelle régionale, tendent à s'étendre par essaimage sur les terroirs délaissés.
- Versants marneux et calcaires : fruticées xérophiles (chêne vert localisé, genêts, érable de Montpellier, pistachier) sur affleurements secs et falaises ; robines à végétation clairsemée.
- Espaces agricoles résiduels : prairies de fauche, fourrages et quelques parcelles de céréales/lavande sur replats et fonds de vallons, souvent bordés de haies et ripisylves liées aux canaux. Tendance à la fermeture (landes à cytise/genêt, colonisation par pins noirs).
- Ripisylves : accompagnent le Verdon et les torrents affluents, localement denses et diversifiées (frênes, aulnes, saules, peupliers), jouant un rôle majeur de stabilisation et de continuité écologique.



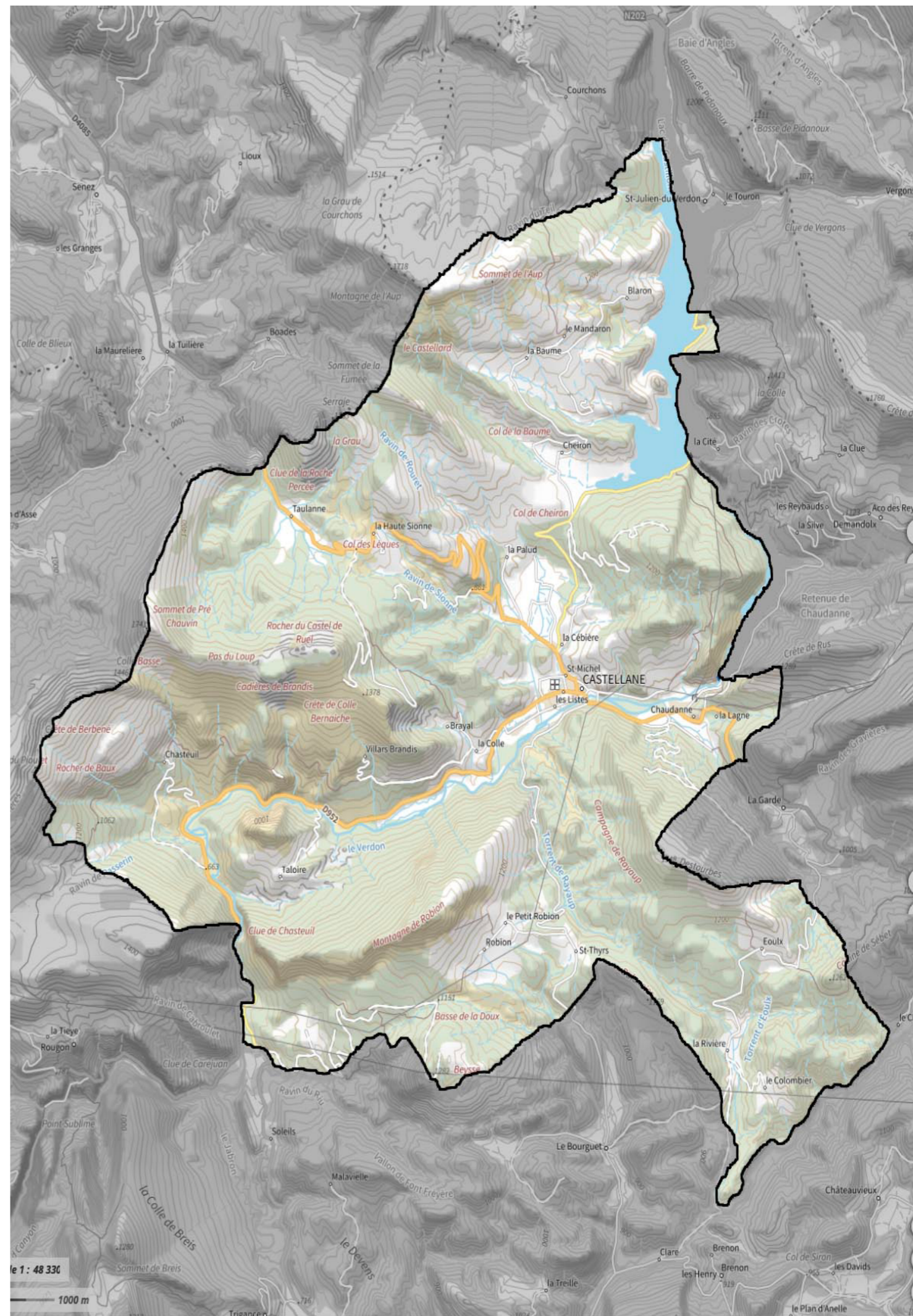
PRÉAMBULE

1.1 Le contexte territorial

Castellane est sous-préfecture d'arrondissement du Département des Alpes de Haute Provence. La superficie de la commune est de 117,79 km² avec 13,5 hab/km². Sa population est de 1564 habitants.

Etape sur la route Napoléon, la commune se situe dans un cadre exceptionnel entre les grandes agglomérations de la côte d'Azur et les hautes montagnes des Alpes. Cette position au cœur des Préalpes, génère un relief de moyennes montagnes qui se caractérise par une grande diversité de modelés de crêtes formant des paysages aussi variés.

Castellane fait partie du territoire de la Réserve Nationale Naturelle Géologique de Haute Provence et est membre du Parc naturel régional du Verdon. Le territoire communal est bordé et traversé par le Verdon.



L'actuel territoire de la commune de Castellane correspond aux territoires de sept communes anciennes, rattachées à Castellane entre 1948 et 1973 : Castillon, Chasteuil, Eoulx, Robion, Taloire, Taulanne et Villars-Brandis.

LE CONTEXTE PAYSAGER : ENTRE RELIEFS, TERRASSE ALLUVIALES ET VERROU ROCHEUX

3.1 L'organisation générale du site : une clue formant un verrou sur le Verdon

La ville de Castellane occupe une position stratégique, sur un point de franchissement du Verdon, à la croisée des routes desservant les régions de Grasse et de Draguignan et de celles menant vers les hautes vallées des Alpes méridionales. L'implantation de Castellane s'est donc opérée sur un verrou du Verdon situé au droit du Roc de Notre-Dame entourée de deux vastes terrasses alluviales particulièrement rares et précieuses dans la région.

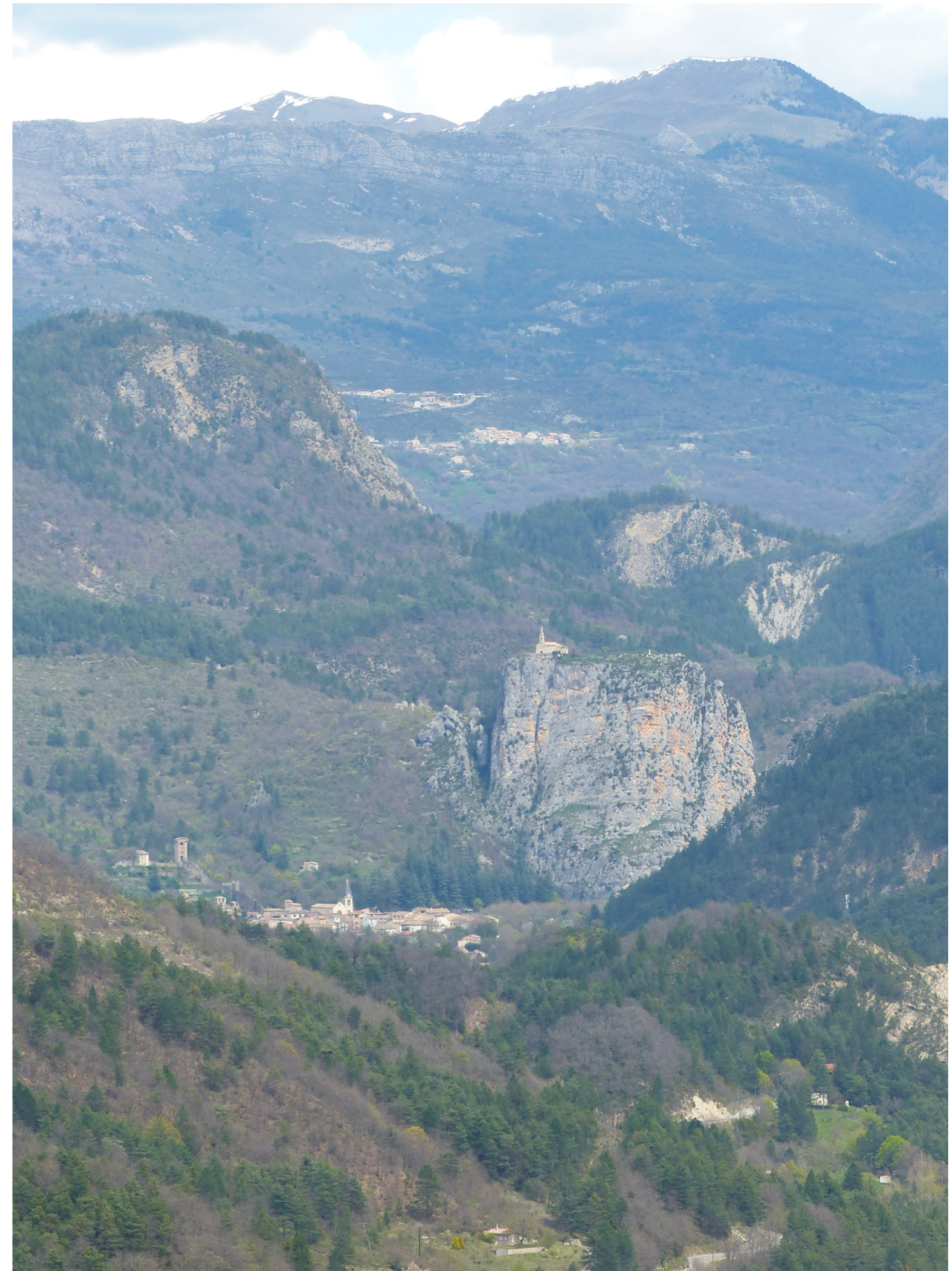
Cette situation explique la présence de trois noyaux d'implantation primitifs : la plaine du Verdon (quartier de Notre-Dame) dans laquelle se serait installée l'agglomération antique de Salinae, le site perché de Petra Castellana et le site du bourg.

Ce dernier est implanté au pied du massif du Roc, où se développe, à partir du XIV^e siècle, la ville fortifiée et ses extensions modernes et contemporaines.

Il s'agit donc d'un site exceptionnel et stratégique à plusieurs titres:

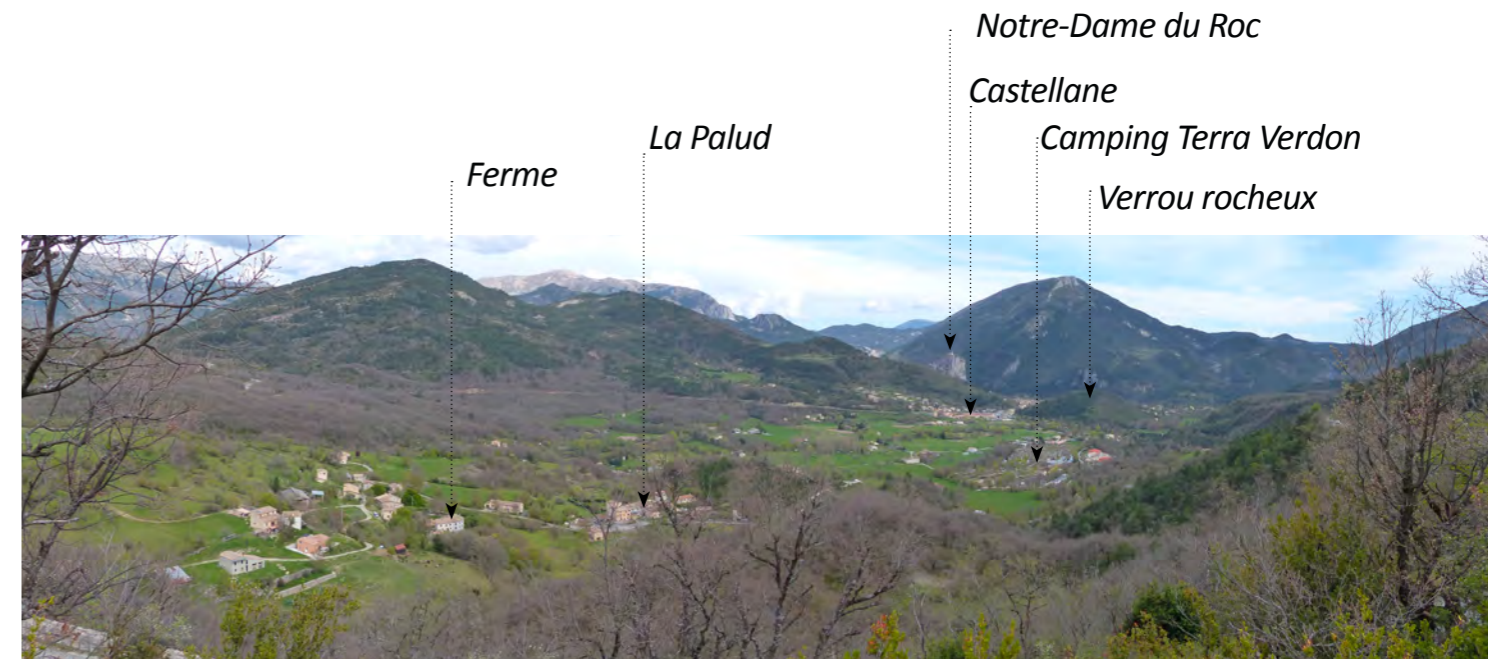
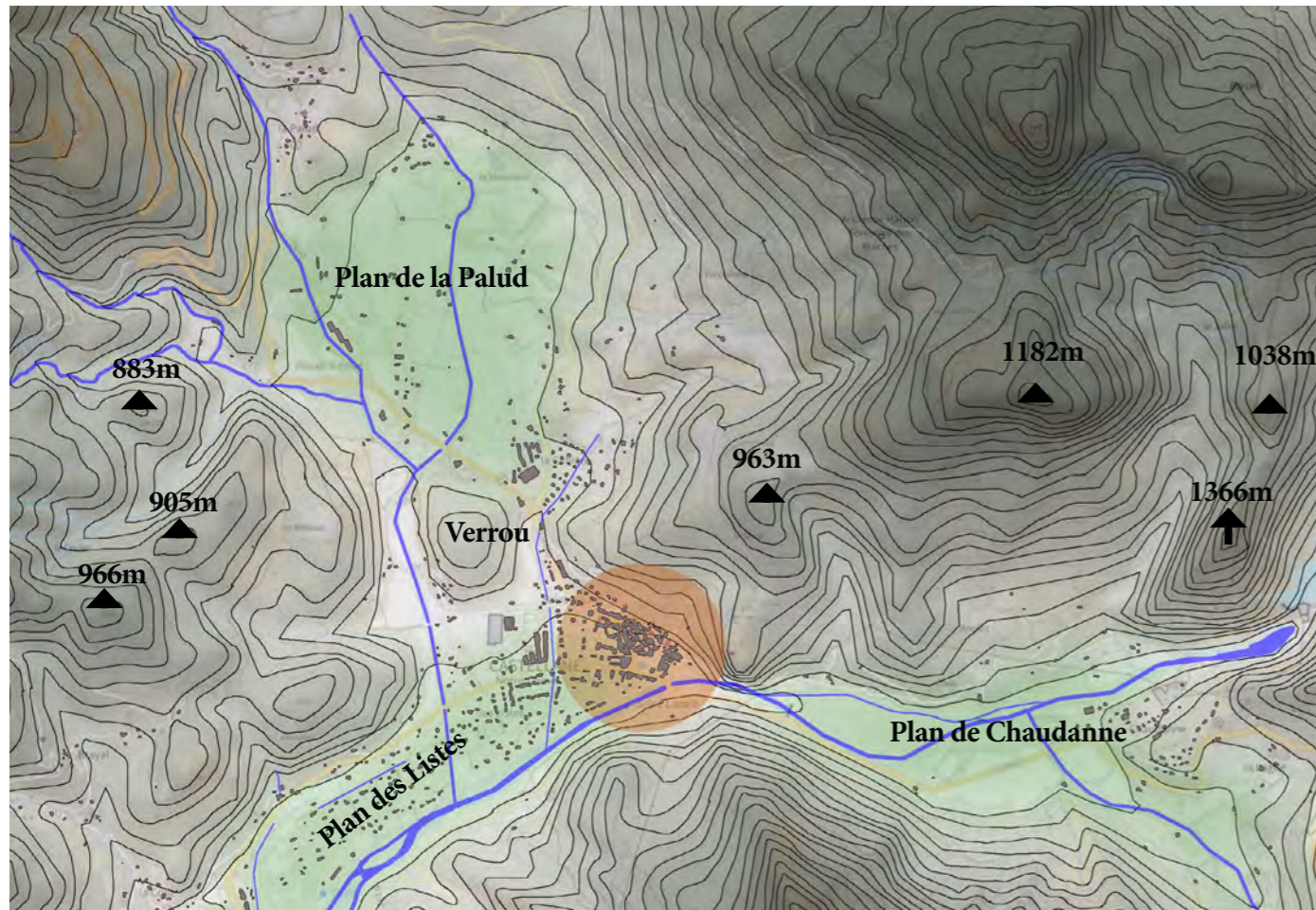
- Croisement de routes importantes liant Méditerranée et Provence intérieure
- Point de passage essentiel sur le Verdon
- Présence de terrasses alluviales cultivables

La ville de Castellane implanté au droit d'un verrou rocheux sur le Verdon:

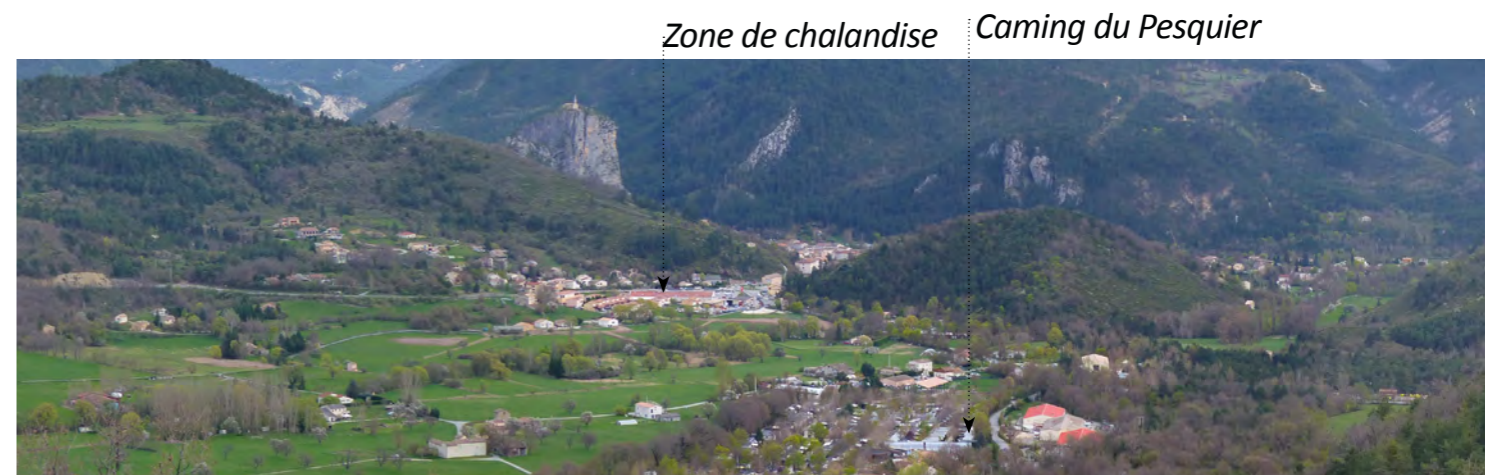


LE CONTEXTE PAYSAGER : ENTRE RELIEFS ET PLANS

3.2 L'organisation générale du site : la proximité de terrasses alluviales cultivées : Plan de la Palud



Le plan de la Palud depuis les coteaux sur la route Napoléon



Zone de chalandise et développement résidentiel entre Castellane et le plan de la Palud



Hameau de la Palud et sa vaste plaine agricole ponctuée de vergers et de zones humides protégées

La plaine de Castellane est l'un des rares territoires à bénéficier de terrasses alluviales importantes, particulièrement propices à l'exploitation maraîchère et arboricole.

Cette configuration, qui place le bourg de Castellane au centre de terres alluviales qui rayonnent en étoile explique pour partie la prospérité du village et la relation très forte existant entre le paysage urbain et le paysage agricole.

Au nord, se trouve la dépression du plan de la Palud, mis en culture dès le XVe siècle par la réalisation de nombreux fossés de drainage et d'irrigation.

Le Plan de la Palud est une ancienne dépression marécageuse fermée à l'aval par un verrou rocheux limitant l'évacuation naturelle de l'eau par gravité vers le Verdon. Ce verrou a entraîné l'accumulation de limons qui, une fois drainés par un carroyage de canaux offre une plaine particulièrement fertile.

Les cultures étaient principalement constituées de prés de fauche, de vergers et de cultures maraîchères (pommes de terre, raves, etc.). Les torrents qui descendent des versants bordant cette dépression ont été canalisés dans des lits artificiels surélevés, de manière à contenir les épanchements de galets et de gravier lors des crues. Les canaux franchissent parfois les ravins ou les chemins sous la forme d'aqueducs.

LE CONTEXTE PAYSAGER : ENTRE RELIEFS ET PLANS

3.3 L'organisation générale du site : la proximité de terrasses alluviales cultivées : Plan des Listes

Le Plan des Listes correspond à l'ancien lit d'épandage du Verdon, qui allait jusqu'au Plan de Notre-Dame qui en constitue le prolongement. La toponymie «Listes» vient du mot provençal « la listo », qui signifie la bande.

Au XVI^e siècle, une souscription est ouverte auprès des habitants de Castellane afin d'endiguer de manière à filtrer les crues du Verdon pour que la rivière continue de déposer les sédiments mais pas les galets. Il semble que les premières tentatives d'endiguement remontent au XV^e siècle. Des coffres de bois remplis de pierre étaient disposés le long du Verdon avant la construction d'une digue en pierre au XVII^e siècle. Au XVIII^e siècle, la digue a été prolongée vers l'aval.

Un système d'irrigation est organisé autour de canaux qui assurent l'arrosage en été et se chargent de drainer le surplus. Le Canal de la Recluse, mentionné dès le XVI^e siècle est emblématique des ouvrages mis en place pour drainer cette terrasse alluviale. En effet, il canalise le ruisseau du Pesquier en provenance du Plan de la Palud, qui lors des crues, chariait de considérables quantités de galets et matériaux grossiers. Son endiguement et la construction d'acqueducs surélevés appelés localement barricade témoigne de l'importance du Plan dans l'économie agricole de Castellane.

L'espace agricole ainsi gagné a été partagé par des chemins parallèles puis redistribué aux souscripteurs sous forme de parcelles découpées en lanières perpendiculaire au Verdon de manière à permettre l'évacuation par gravité entre les parcelles.

Les terrains étaient cultivés de pommes de terre, de betteraves et de carottes. Les prés de fauche étaient complantés de vergers de pommiers et de poiriers d'été, de pruniers et de cognassiers.

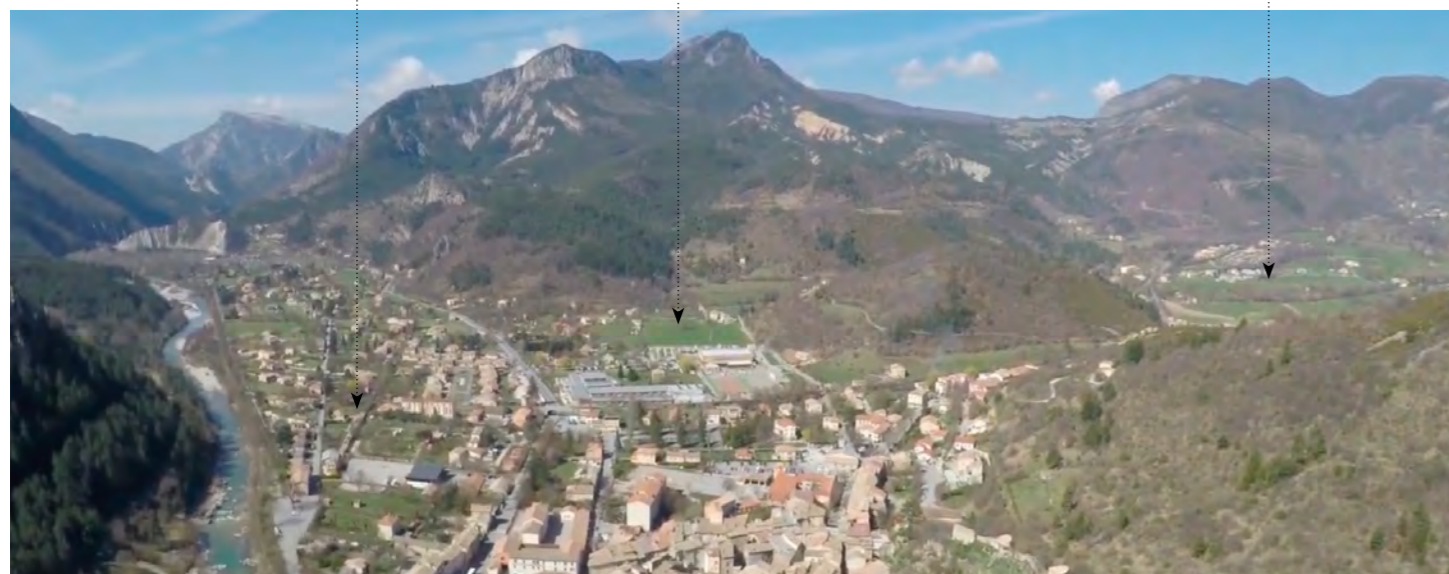


La digue sur le Verdon et ruisseau canalisé permettant de limiter la divagation de ces cours d'eau lors des crues



Petites constructions agricoles qui ponctuent les terres maraichères du plan des listes

Plan des Listes Plan de Notre-Dame Plan de la Palud



La ville de Castellane, prolongée par ces plans vue depuis la chapelle Notre-Dame du Roc



Le plan de Notre Dame au début du XX^e siècle et aujourd'hui. Ce plan demeure agricole malgré l'accueil d'importants équipements sportifs



LE CONTEXTE PAYSAGER : ENTRE RELIEFS ET PLANS

3.4 L'organisation générale du site : la proximité de terrasses alluviales cultivées : Plan des Listes

Le Plan des Listes accueille, depuis les années 1960, la majeure partie des extensions résidentielles de Castellane. Ces extensions débordent sur le quartier du Plan de Notre-Dame par l'accueil d'équipements sportifs.

Néanmoins, malgré ces développements urbains importants, la trame agricole demeure perceptible grâce à :

- Le parcellaire qui conserve une orientation perpendiculaire au Verdon
- L'endiguement du Verdon et de des deux principaux affluents (torrents du Rougier et du Pesquier) qui demeure très visible dans le paysage
- La présence d'un petit patrimoine agricole encore très présent (canal d'irrigation, cabanons agricoles, fossés de drainage...)



Le village et son terroir agricole, dans les années 1950 : le plan des Listes est clairement visible avec ses parcelles en lanières implantées à la perpendiculaire ou à 45 degrés par rapport au Verdon



Le plan des Listes aujourd'hui qui accueille une partie importante des extensions résidentielles de Castellane



Le cadastre napoléonien de 1834



Le cadastre actuel: malgré l'urbanisation de la plaine, l'orientation cadastrale liée au drainage et au réseau d'irrigation demeure



Photo aérienne de 1948 centrée sur le plan des Listes



Photo aérienne actuelle



Le plan des Listes et son évolution urbaine entre le début du XXe siècle et aujourd'hui



LE CONTEXTE PAYSAGER : ENTRE RELIEFS ET PLANS

3.5 L'organisation générale du site : la proximité de terrasses alluviales cultivées : Plan de Chaudanne

Le plan de Chaudanne se situe en amont du village constituant la troisième terrasse alluviale propice à l'agriculture fruitière et maraîchère de Castellane.

La présence de secteurs horizontaux bénéficiant d'apports réguliers de limon ont permis le développement agricole particulièrement conséquent de Castellane, en plus de sa fonction essentielle de carrefour des chemins de transhumance.

En conséquence, les vergers des plaines de Castellane ont longtemps contribué à la prospérité de la commune : les variétés de pommes («Rouge de Castellane»), de poires («poire Curé» ou «poire longue») étaient vendues en contre-saison sur les marchés de Nice et de Draguignan.

Les prunes (notamment la variété rouge dite «pardigone»), après avoir été ébouillantées et pellées étaient mises à sécher dans les séchoirs sous les toits, accrochées à des «buissons» en vannerie tressée ou étalées sur des claies. Une fois séchées et tapées, elles étaient vendues sous le nom de «pistoles» jusqu'au tout début du XXe siècle.

Dans les années 1930, la production de coings de Castellane était parfois vendue aux distilleries de Grasse.

La traversée eu plan de Chaudanne et son alignement de tilleuls



La plaine de Chaudanne depuis Petra castellana



Le plan de Chaudanne surmonté par la chapelle de Notre-Dame du Roc



La plaine de Chaudanne depuis la route Napoléon

LE CONTEXTE PAYSAGER : ENTRE RELIEFS ET PLANS

3.6 La confrontation au grand paysage : Petra Castellana, un monument dans la ville



Le premier site d'implantation de Castellane offre un roc dominant le Verdon de 180 mètres. Le roc est cerné sur trois côtés par des falaises infranchissables et ne peut être gravi que par l'est.

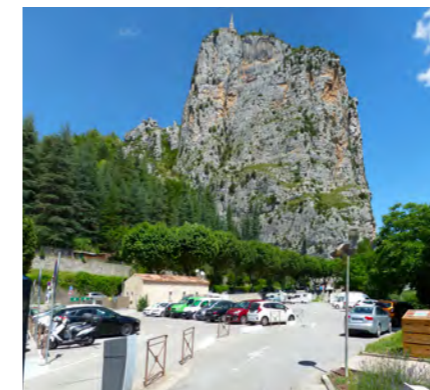
Ce relief géologique à la forme très sculpturale constitue un véritable monument en surplomb de la ville visible depuis de très nombreux points de vue. Il sert de point de repère dans le grand paysage et fait parti intégrante du paysage de proximité de Castellane.



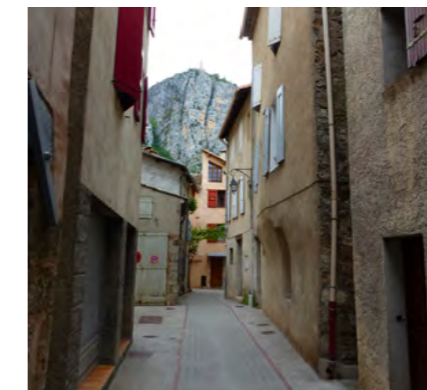
Le Roc en surplomb de la place de la Grave (M. Sauvaire) et de la mairie



Le Roc depuis le col de Luens



Le stationnement situé entre le quartier de la Bourgade et le Roc



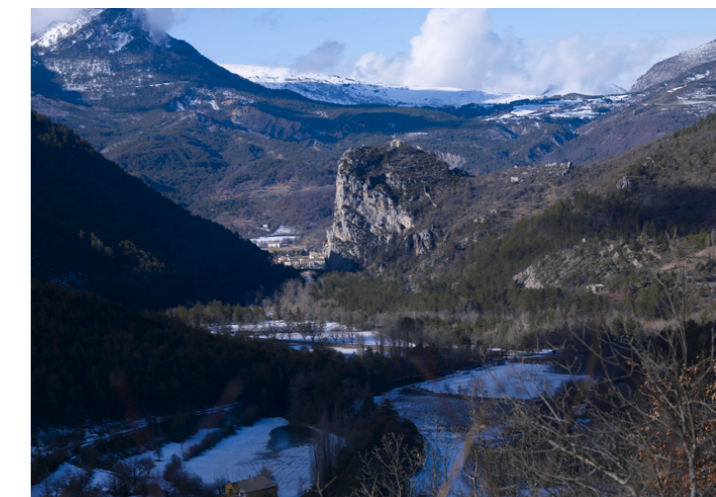
Le Roc en perspective de la rue Saint Victor



La perception du Roc, mis en perspective par l'avenue Frédéric Mistral



Le Roc «fermant» la terrasse alluviale



Le Roc depuis le village de la Garde

L'importance du Roc est telle qu'il apparaît comme un point focal et un véritable monument géologique en surplomb de la ville.

La silhouette de Castellane est indissociable de ce «rocher» qui la surplombe, la ville étant identifiable depuis des points de vue particulièrement lointains en raison de ce roc monumental.

LE CONTEXTE PAYSAGER : ENTRE RELIEFS, TERRASSE ALLUVIALES ET VERROU ROCHEUX

3.7 Les jardins de la Tour

Les jardins intégrés dans le dispositif défensif



Les jardins de la Tour présente la particularité d'être intégrés au sein des remparts de la ville dès 1359 à la suite du déperchement de Petra Castellana.

Les jardins font donc partie intégrante du système défensif de la ville.

En effet, Il est probable que leur insertion dans l'enceinte permettait d'empêcher que d'éventuels assaillants dominent la ville tout en sécurisant une partie de l'approvisionnement alimentaire.

Il convient de noter que la même logique prévalait à Petra Castellana où les jardins étaient inclus dans la partie basse de la ville, protégés par la présence des remparts.



Photo aérienne de 1948: Les jardins de la Tour occupent 1/3 de l'emprise des anciennes fortifications



Les jardins de la Tour depuis Notre-Dame du Roc



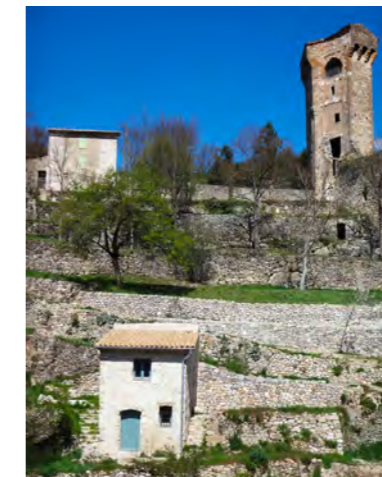
Les jardins de la Tour: un remarquable belvédère sur la silhouette de Castellane

Ces jardins, d'origine vivrière, ont été transformés en jardin d'agrément au cours du XVIIIe siècle avec la mise en place d'une fontaine et de treilles d'agrément.

Il demeure aujourd'hui peu de traces de cette vocation plus ornementale et de promenade.

Depuis les années 2000, la Commune de Castellane met en oeuvre des actions pour valoriser les Jardins de la Tour.

En effet, la commune a acquis plusieurs parcelles pour devenir progressivement propriétaire de l'ensemble du site et mène des réflexions et projets d'aménagement. Des chantiers de bénévoles sont organisés pour restaurer les murs de terrasse (même si les entreprises réalisent l'essentiel des travaux).



Les jardins de la Tour et les travaux de restauration entrepris par la commune de Castellane



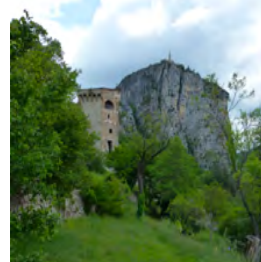
Le site aujourd'hui, quelques supports de treille sont encore visibles



Les jardins de la Tour transformés en jardin d'agrément (Fontaine et treille) au XVIIIe et XIXe siècles



Le patrimoine de restanques récemment restaurées



Les jardins de la Tour et le patrimoine de restanque



Les jardins de la Tour au début du XXe siècle



Les remarquables échappées visuelles offertes sur la ville depuis les jardins de la Tour

4

L'ORGANISATION DU BÂTI



LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU PATRIMOINE BÂTI

4.1 L'organisation urbaine du bourg et l'empreinte des différents pouvoirs

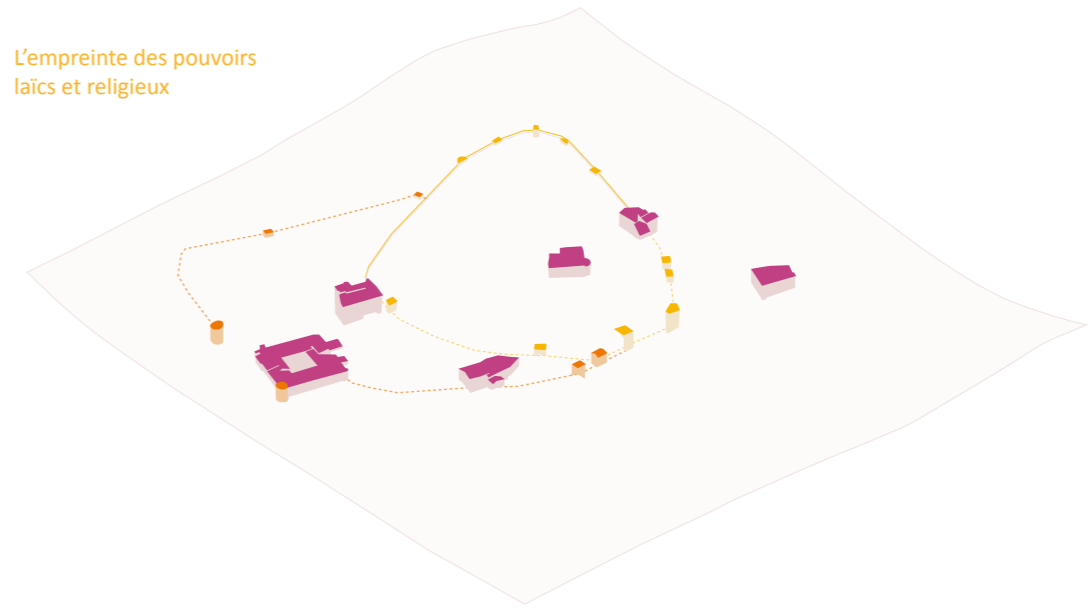
Castellane présente une organisation urbaine lisible, fruit de l'interaction entre la communauté locale et l'empreinte des pouvoirs locaux et régionaux.

- En premier lieu, la logique propre à un village de vallée ou l'influence méditerranéenne est particulièrement notable. Les maisons du bourg se regroupent de manière dense. Cette architecture vernaculaire est marquée par la prééminence de l'activité agricole traditionnelle (agro-pastoralisme).
- Ensuite, l'influence d'un pouvoir local fort, exercé par une seigneurie issue d'une grande lignée régionale, se traduit dans le déplacement volontaire du bourg depuis le site perché de Petra Castellana (sur le Roc) vers le site actuel en bordure du Verdon, mieux situé sur l'axe de circulation historique entre Senez et Vence. Ce transfert, amorcé dès le XIIe siècle et prolongé jusqu'au XIVe siècle, impulse la structuration du bourg autour de la rue Saint-Victor. La création d'une enceinte au XIVe siècle marque l'aboutissement de ce processus.
- Enfin, la présence de l'évêque (Castellane n'est pas le siège de l'évêché) – acteur majeur du pouvoir à une échelle régionale – se traduit par la construction de plusieurs édifices dont la résidence des évêques de Senez de couvents, renforçant le rôle administratif et religieux de Castellane à l'échelle du territoire. À ce pouvoir ecclésiastique s'ajoute celui du viguier, représentant du comte de Provence puis du roi, dont la présence à Castellane témoigne de sa fonction de chef-lieu. Cette double autorité, religieuse et laïque, confère à la ville un statut central dans le territoire, sans toutefois que cela ne se traduise par de grands équipements monumentaux.

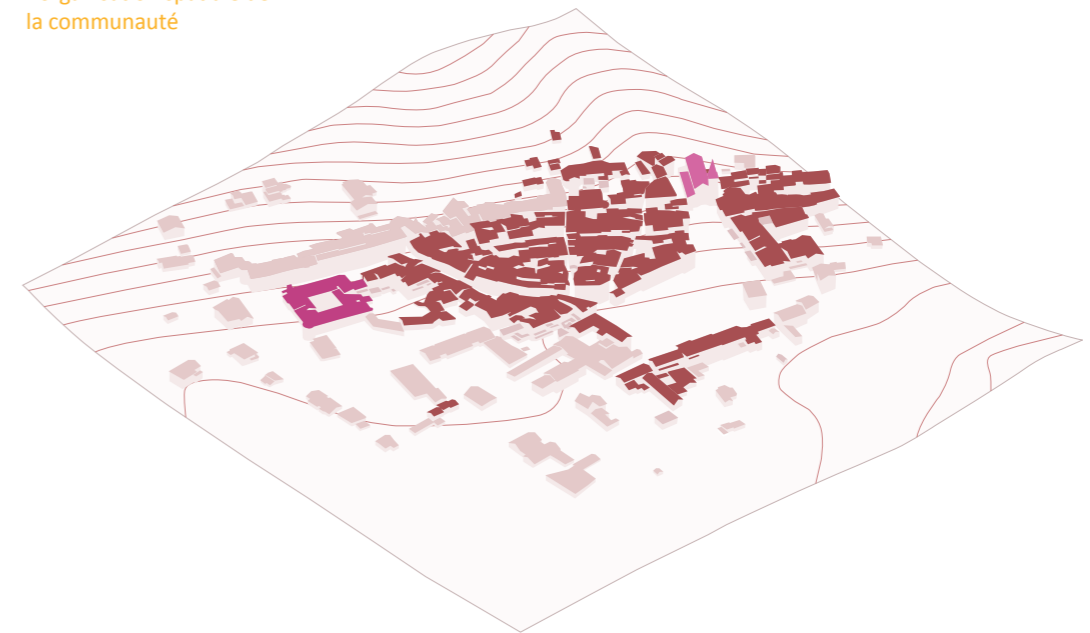
Le visage actuel du bourg est le produit d'un équilibre entre topographie, initiative locale et encadrement régional, inscrit dans la longue durée.

Contrairement à d'autres bourgs du territoire, Castellane n'a jamais été ville frontière ni place forte, ce qui explique l'absence d'interventions majeures du pouvoir central dans son développement urbain.

L'empreinte des pouvoirs laïcs et religieux



L'organisation spatiale de la communauté



Socle géographique



Le rôle structurant de l'enceinte

À Castellane, l'enceinte médiévale constitue l'élément structurant majeur du développement urbain. Édifiée à partir de 1359, avec l'autorisation du comte de Provence, elle matérialise le statut nouveau du bourg et traduit une volonté collective de sécurisation. Son financement par une capitation et diverses taxes témoigne de l'implication directe de la communauté dans sa construction.

L'enceinte a joué un rôle de verrou spatial, figé jusqu'au XIXe siècle, qui a canalisé la croissance du bourg à l'intérieur de ses limites. Elle a également influencé durablement la trame urbaine, toujours perceptibles aujourd'hui tandis que les vestiges de l'enceinte (tours, murs, tracé fossile) marquent encore l'espace urbain.

La trame urbaine de Castellane se caractérise par une remarquable continuité depuis le bas Moyen Âge. Le tissu intra-muros, établi au XIVe siècle dans les limites de l'enceinte, s'organise selon une structure en rues parallèles orientées est-ouest – rue Saint-Victor, rue du Mitan et rue Basse – desservies par un réseau secondaire de traverses perpendiculaires. Cette organisation, dictée par la topographie, demeure aujourd'hui clairement lisible dans le parcellaire et la voirie.

Toutefois, cette stabilité apparente masque une évolution interne du bourg, marquée par un phénomène de déperchement progressif de la partie nord. Situé en forte pente au pied du Serre, ce secteur, bien qu'inclus dans l'enceinte médiévale, a été peu à peu délaissé au profit de la partie basse, plus accessible et mieux adaptée à l'habitat dense. Ce processus s'observe à travers la dissymétrie actuelle du tissu urbain : au sud de la rue Saint-Victor, l'habitat est serré, continu, les rues sont étroites et les îlots compacts ; au nord, le tissu est beaucoup plus lâche, entrecoupé de jardins, de terrains vagues ou de ruines.

Ce glissement fonctionnel vers le sud s'est opéré sans rupture dans la trame, mais il a conduit à une polarisation de l'occupation et des activités sur les secteurs bas du bourg, en particulier autour de la place Marcel-Sauvaire et de la rue Basse. Le cadastre de 1834 et les observations de terrain confirment la permanence de cette structure, malgré quelques démolitions ponctuelles en périphérie d'îlots.

Ainsi, la trame médiévale reste globalement conservée, mais elle reflète des dynamiques différenciées d'occupation : densification au sud, repli au nord, dans un équilibre toujours dicté par la contrainte de la pente et les logiques d'accessibilité.

La structure viaire

La structure viaire de Castellane s'organise selon une trame orientée selon la topographie. Elle repose sur trois grandes rues longitudinales – rue Saint-Victor (au centre), rue du Mitan (ou rue du Milieu) et rue Basse – qui suivent globalement les courbes de niveau, facilitant la circulation est-ouest à l'intérieur du bourg. Ces axes principaux sont complétés par un réseau secondaire de traverses perpendiculaires, souvent étroites et pentues, qui assurent la desserte des îlots et la liaison entre les différents niveaux.

Cette organisation révèle une forte dissymétrie entre les parties nord et sud du bourg, déjà perceptible dans la trame parcellaire. Au nord de la rue Saint-Victor, les traverses sont moins nombreuses et débouchent souvent sur des terrains en pente ou des jardins, traduisant un repli de l'occupation. Au sud, en revanche, les traverses offrent un maillage plus complet pour desservir un tissu beaucoup plus dense.

La structure viaire s'étend au-delà de l'enceinte médiévale, dans deux faubourgs situés dans le prolongement des portes principales. À l'ouest, le faubourg Saint-Michel, prolongement de la porte du même nom, se développe le long de l'actuel boulevard. Il a fait l'objet d'une extension protégée dès le XVIe siècle par une seconde enceinte partielle et accueille des édifices institutionnels, religieux et résidentiels. À l'est, le faubourg de l'Annonciade s'étire vers le pont du Roc. Plus modeste, il est directement lié à l'axe de passage vers les gorges du Verdon et se compose d'une rue principale doublée d'une rue secondaire parallèle.

La rue Nationale en partie basse du bourg, se situe également en dehors de la première enceinte et longe le rempart sud. Elle complète l'extension urbaine de l'époque moderne s'inscrivant dans une logique de dédoublement de la rue Saint-Victor, trop étroite pour les flux croissants de circulation. Elle devient progressivement l'un des axes majeurs de la ville moderne, support de commerces et d'activités économiques, sans pour autant modifier en profondeur la trame médiévale.

L'ensemble de ce réseau est resté largement inchangé depuis le XIVe siècle, en dépit de quelques ajustements marginaux (élargissements ponctuels, ouvertures de passages). Le plan d'alignement de 1862, prévoyant plusieurs percements et rectifications de tracé (notamment sur la rue Nationale et autour de la place de la Grave), n'a été que très partiellement appliqué.

Ainsi, la structure viaire de Castellane conserve la logique médiévale d'un réseau adapté à la pente, sans bouleversement majeur, mais avec une évolution des usages et des hiérarchies internes en fonction de l'attractivité croissante de la partie basse du bourg.

L'implantation du bâti

L'implantation du bâti à Castellane reflète une adaptation fine aux contraintes topographiques et à l'enclavement imposé par l'enceinte. Le tissu est dense et mitoyen, avec des maisons étroitement accolées, principalement le long des axes structurants et dans la partie sud du bourg.

Les parcelles, généralement étroites et profondes, sont occupées par des maisons en alignement sur rue, souvent traversantes. Cette organisation favorise une forte compacité, particulièrement marquée dans la zone comprise entre la rue Saint-Victor et la rue Basse, où l'on observe les plus fortes densités bâties.

Les élévations varient généralement entre trois et cinq niveaux, avec un rez-de-chaussée anciennement dévolu aux activités artisanales ou commerciales, et des étages à usage résidentiel.

La partie nord du bourg, en forte pente, présente des typologies moins urbaines, pouvant témoigner de dispositions primitives. Les maisons y sont plus espacées, souvent isolées ou intégrées à des ensembles plus lâches et moins hautes.

À la périphérie immédiate du noyau ancien, notamment le long du boulevard Saint-Michel ou dans le faubourg est, les bâtiments plus larges, marquent un front de rue participant à la mise en scène des entrées de ville.

Dans l'ensemble, l'implantation du bâti à Castellane reste fortement conditionnée par la topographie, la trame médiévale et la permanence du parcellaire, tout en intégrant localement des transformations liées à la modernisation ou à l'évolution des usages.

LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU PATRIMOINE BÂTI

4.2 Le modèle méditerranéen de l'architecture vernaculaire

L'organisation de l'habitat sur la commune

Du fait du regroupement d'anciennes communes, rattachées à Castellane entre 1948 et 1973 mais aussi d'un mode d'occupation du territoire mis en place au Moyen Âge, on recense 17 groupements bâtis (villages ou hameaux)¹ dont Castellane représente historiquement le bourg principal.

On retrouve donc un maillage de hameaux implantés dans les différentes vallées et terroirs. Les maisons y sont généralement regroupées en îlots de bâtiments mitoyens, souvent adossés à la pente, les rues principales suivant les courbes de niveau.

Si les anciens chef-lieu (Castillon, Chasteuil, Eoulx, Robion, Taloire, Taulanne, Villars) s'apparentent à de gros hameaux, ils se distinguent par la présence des équipements publics (églises, mairies, écoles).

Certains villages comme Chasteuil, Taloire, Castillon ont eu une importance dès le Moyen Âge dans l'organisation défensive

de la baronnie de Castellane. On retrouve des vestiges de nombreux sites castraux qui sont à l'origine d'implantations bâties. Les hameaux actuels sont généralement sans lien direct avec les ouvrages défensifs et sont le résultat de déperchements à partir de la fin du Moyen Âge, abandonnant les emplacements perchés pour se rapprocher des zones agricoles.

Bien que l'habitat soit majoritairement regroupé dans les hameaux ou le bourg et que l'activité agricole s'effectuait principalement sur un modèle de ferme éclatée dont le siège était situé dans les villages (voir chapitre suivant), on retrouve sur certains secteurs des fermes isolées², correspondant à une exploitation familiale de polyculture ou à un modèle bastidaire. Dans les deux cas l'ensemble se compose de plusieurs bâtiments accolés et/ou disjoints. La bastide est reconnaissable par la présence d'une maison de maître séparée de la partie agricole.

Dans certaines zones, la nature de l'économie agricole pratiquée au XIX^e siècle a favorisé la construction de nombreux entrepôts agricoles isolés maillant le terroir. C'est notamment le cas sur le terroir de Chasteuil au bord du Verdon, au quartier de l'Aoulé sur le terroir Taloire, sur celui de Taulanne, ou encore entre le Villars et les rives du Verdon.

Pour compléter ce panorama de la répartition du bâti, on note également la présence de quelques moulins³ ainsi que des chapelles isolées⁴.



Les Combes, ferme à bâtiments accolés. Photo : Alexeï Laurent (c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général



Plan de la Palud, maison de maître avec étable accolée. Photo : Alexeï Laurent (c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général

1 Le nombre de hameaux ne dépend pas tant de la superficie communale que du potentiel cloisonnement. La ferme et le territoire en Haute Provence (source bibliographique du service de l'inventaire)

2 La Tinade, Codegagne, le Plan, le Colombier, Rayaup (Eoulx), Abeille, Colombier, Padoux, Logis, Pré du Loup (Robion), Lèque, Lardoire (Taulanne).

3 Moulin de Castillon sur le ravin des Clares, moulin d'Eoulx, moulin de Robion, moulin près de la clue de Saint-Pierre

4 Saint-Martin (Chasteuil), Saint-Pons (Eoulx), Saint-Trophime et Saint-Thyrs (Robion)

Le principe de la ferme éclatée

La ferme éclatée ou dispersée correspond au contexte des sociétés méditerranéennes dans lesquels les implantations humaines se faisaient sous la forme d'habitat groupé.

La plupart des maisons des villages et des hameaux peuvent être considérées comme le siège d'une ferme aux volumes agricoles réduits qui nécessitait d'autres dépendances dispersées sur le territoire. Cette maison-ferme s'avère adaptée à l'économie agropastorale fondée sur des exploitations modestes en surface de foncier et des troupeaux constitués d'un nombre réduit de têtes.

Pour assurer la viabilité de sa propriété, le paysan devait disposer d'un foncier dispersé sur plusieurs terroirs. Les rares propriétés compactes correspondaient à un cultivateur très aisé, voire à un bourgeois (bastide).

La maison polyvalente en hauteur

La ferme située en agglomération prend la forme d'une maison en hauteur, qui accueille les hommes à l'étage, le bétail en bas, le stockage dans les combles.

Ce bâti structure la trame du tissu urbain. Du fait de la faible surface disponible et de volumes agricoles réduits, il génère la dispersion de dépendances parfois à proximité immédiate ou disséminées dans le terroir d'exploitation.

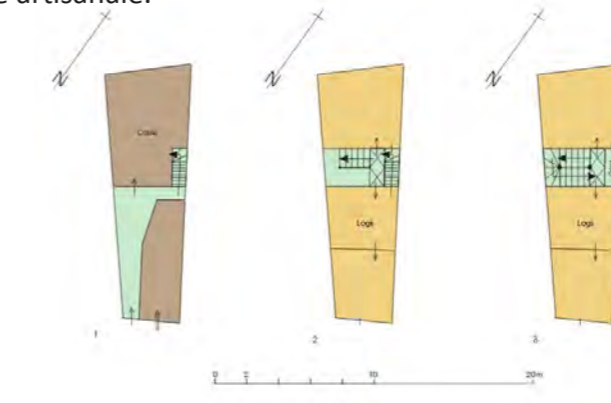
Cet habitat caractéristique des régions méditerranéennes se retrouve sur tout le territoire, avec l'intégration d'influences alpines dans le Haut Verdon.

Dans les bourgs principaux, le rez-de-chaussée peut également accueillir une activité artisanale.



Les grands principes urbains et architecturaux :

Les maisons de Castellane sont le plus souvent hautes du fait d'un espace intra-muros réduit, du relief marqué et certaines maison-rempart : les maisons de **quatre niveaux au moins** représentent 85% du corpus étudié par l'Inventaire ; on recense 132 maisons individuelles et 292 appartements la part des activités agricoles demeuraient prééminente, puisque 103 des 196 des immeubles repérés comportent une partie agricole : fenils, d'étables, ou de soleilhaies (séchoirs) ; on note la présence d'un quartier d'entrepôts agricoles, rue du Teisson, au coeur du noyau urbain ; les façades ordonnées en travées sont légèrement majoritaires. Pour l'essentiel (48 cas sur 93), il s'agit de façades à deux travées. On trouve aussi 8 cas à 1 seule travée, 13 cas à 3 travées, 17 cas à 4 travées.



Immeuble rue du Mazeau. 1- Plan du rez-de-chaussée ; 2- Plan du 1er étage.



1- Plan du rez-de-chaussée ; 2- Plan du 1er étage ; 3- Plan du 3e étage du 29 rue du Milan.

> Ces données extraites l'étude du service de l'Inventaire régional pour Castellane montrent l'importance relative de l'agglomération avec un rôle de véritable capitale politique, administrative et économique du secteur, statut que reflètent en partie les maisons du centre aux caractéristiques urbaines et bourgeoises.

Le regroupement de l'habitat en sein du bourg

Les principales périodes de l'urbanisation du bourg de Castellane sont relativement bien renseignées avec un premier développement significatif au XII^e et XIII^e siècles de part et d'autre de l'actuelle rue Saint-Victor où a été bâtie l'église paroissiale. A partir de 1349, la construction d'une muraille a conditionné la morphologie urbaine, seuls deux petits faubourgs se sont développés hors les murs à la fin du Moyen Âge. Le faubourg Saint-Michel à l'ouest, qui s'est développé aux XV^e et XVI^e siècles a été intégré dans une nouvelle enceinte défensive en 1585. La partie haute de la ville, au nord de la rue Saint-Victor, est abandonnée de manière précoce (avant le XVII^e siècle).



La création de nouveaux développements urbains périphériques devra attendre l'endiguement du Verdon et resteront limités : l'actuelle place Marcel-Sauvaire, sur l'ancienne Grave est aménagée à partir du XVIII^e siècle et sera le point de départ de modestes extensions faubouriennes au XIX^e et début du XX^e siècles.

Le travail de reconduction du cadastre de 1685-1687 par le service de l'Inventaire et le cadastre napoléonien de 1834 permettent d'avoir une comparaison de l'évolution urbaine au cours des derniers siècles, montrant une très grande permanence du bourg intramuros, encore remarquablement lisible.

Castellane en 1685 avec le tracé restitué des remparts. In, Service de l'Inventaire PACA, dossier n° IA04001271, p. 4.



Légende :
■ Bâti présent sur le cadastre napoléonien
 Bâti du cadastre napoléonien démoli
■ Bâti présent sur la vue aérienne de 1948

La formation des différents quartiers

Le faubourg Saint-Michel est très ancien et lié à la présence du château des seigneurs de Castellane, devenu couvent. Il s'est développé au XV^e et XVI^e siècles et a été fortement modifié au XVIII^e siècle avec l'alignement des façades du côté pair et au XIX^e siècle du côté impair avec la démolition de l'église des Augustins.

La rue Nationale est marquée par la construction du rempart dans la seconde moitié du XIV^e siècle, la construction de maisons contre le rempart, extra muros, à partir du XV^e siècle puis l'édification de belles demeures urbaines au 17^e siècle. Les maisons de l'autre côté de la rue avait une façade urbaine côté rue et une façade arrière faisant office de seconde enceinte. Trois maisons qui séparaient la rue Nationale d'une impasse ont été frappées d'alignement.

La création de la place de la Fontaine, dans la première moitié du XVII^e siècle avec transformation de l'îlot.

Ces îlots du noyau intramuros ont une forme caractéristique de l'évolution urbaine de Castellane, bordés des rues principales orientées est-ouest et de traverses dans le sens nord-sud.



Les façades donnant sur la place de la Grave sont progressivement percées de nombreuses ouvertures, voire partiellement alignées pour marquer l'embellissement du quartier.

La plupart des bâtiments de cette rue comportent un étage de soubassement sur la rue et un rez-de-chaussée surélevé donnant sur un jardin au nord, témoignant de la dominante agricole du quartier.

L'alignement sur la rue du Mitan constituait l'interface noble de l'îlot alors que la partie située face à l'église, sans alignement, au parcellaire complexe a été profondément transformé.

Cet îlot fait partie des plus anciens de Castellane, à côté de l'église Saint-Victor. Le quartier concentrait au XVII^e siècle des artisans et des bâtiments agricoles.

Aménagements urbains au milieu du XIX^e siècle pour la réalisation de l'église du Sacré-Cœur avec démolition d'un îlot de bâtiments agricoles (fenils, étables), percement pour prolonger la rue Saint-Victor, alignements de façades.

Le faubourg Saint-Martin est marqué par l'implantation de l'hôpital en 1609 et une rue principale, la rue du Lieutenant-Blondeau bordée de constructions des XVI^e et XVII^e siècles. C'était la seule partie de la ville située hors les murs. Les îlots situés au nord étaient principalement constitués de bâti agricole.

L'ORGANISATION DU BÂTI DANS LES ÉCARTS

Typologie A : hameaux perchés ou en versant

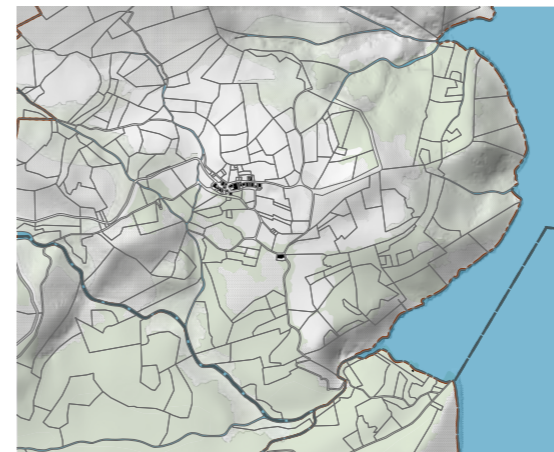
LA BAUME

Situé en surplomb de la rive ouest du lac de Castillon, La Baume occupe une position intermédiaire à mi-pente sur un versant d'adret, au pied d'une barre rocheuse calcaire qui domine le relief. Le hameau s'organise en un petit noyau groupé et homogène, blotti contre la roche, encadré par plusieurs petits cours d'eau et orienté plein sud, profitant d'un ensoleillement optimal et d'une protection naturelle contre les vents du nord. Le site domine une pente relativement douce, qui a permis d'être mis en culture sans nécessité de terrasses bâties. Ces parcelles sont aujourd'hui composées de prairies et pâtures, maintenant une ouverture paysagère sur le versant.



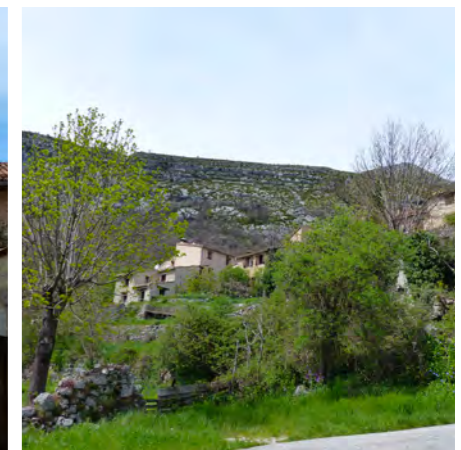
BLARON

Situé à flanc de versant, au nord du bourg de Castellane, le hameau de Blaron s'aligne le long d'une courbe de niveau dominant le lac de Castillon. L'habitat est groupé et continu au-dessus de la rue, selon une trame resserrée caractéristique des implantations rurales de pente. Une seule ferme isolée se distingue en contrebas, au coeur des parcelles agricoles. L'agriculture se déploie sur les pentes environnantes, où les parcelles de prairies et pâtures s'étagent partiellement. Les haies et bosquets qui colonisent les anciens clapas soulignent la structure du parcellaire et accompagnent le relief, conférant au site une lecture nette du rapport entre bâti, pente et végétation.



CHASTEUIL

Ancienne commune aujourd'hui rattachée à Castellane, Chasteuil s'établit sur un versant dominant la vallée du Verdon, à environ 900 m d'altitude. Son implantation correspond à un modèle d'habitat groupé, typique des hameaux de montagne : un petit noyau bâti resserré sur un éperon, organisé autour du château de Chasteuil, mentionné dès le XVII^e siècle et recensé à l'Inventaire général du patrimoine culturel (POP - notice Mérimée IA04000929). Ce château, transformé en exploitation agricole, constitue l'élément structurant du hameau : il associe une maison de maître, des dépendances et une cour fermée, selon la typologie des châteaux-fermes des Préalpes de Castellane. Les maisons villageoises, bâties en maçonnerie de moellons calcaires, s'adossent aux pentes ou s'alignent le long d'un ancien chemin muletier. Le site témoigne d'une occupation ancienne et continue, marquée par la complémentarité entre habitat, terrasses cultivées et parcours pastoraux.



L'ORGANISATION DU BÂTI DANS LES ÉCARTS

Typologie A : hameaux perchés ou en versant

ÉOULX

Ancienne commune rattachée à Castellane en 1973, Éoulx s'établit sur un versant dominant un talweg, à environ 1 000 m d'altitude. Le village offre une vue ouverte sur les reliefs des Préalpes de Castellane. Son implantation correspond à un habitat groupé, adossé à la pente et protégé du vent par les contreforts rocheux en amont.

Le château d'Éoulx, recensé à l'Inventaire général du patrimoine culturel (POP - notice IA04000925), constitue le cœur de l'organisation du hameau. Il s'agit d'un ancien château remanié en ferme, formant un ensemble clos avec bâtiments d'exploitation et cour intérieure, typique des châteaux-fermes d'altitude du XIX^e siècle. À proximité se trouve l'église Saint-Pons, classée monument historique depuis 1981 (POP - notice PA00080383). Le terroir environnant montre des pentes modérées aménagées en prairies et pâturages, témoignant d'une vocation agropastorale ancienne. Quelques terrasses subsistent au-dessus du hameau, tandis que les versants plus secs sont restés boisés ou enfrichés.



HAUTE ET BASSE SIONNE

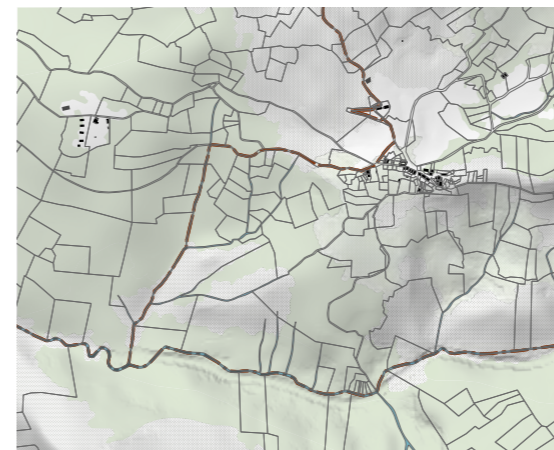
Implanté à mi-pente d'un versant dominant la vallée du Verdon, au nord-ouest du bourg de Castellane, le hameau de Sionne s'organise le long d'une courbe de niveau où se déploie sa rue principale. L'habitat s'est d'abord structuré autour de deux fermes – Haute et Basse Sionne – avant de s'étirer, dans la seconde moitié du XX^e siècle, par l'ajout de maisons individuelles disposées de manière discontinue de part et d'autre du chemin reliant les deux noyaux.

L'agriculture s'est implantée de part et d'autre du hameau, dans une pente modérée. Ces terrains, aujourd'hui sont majoritairement occupés par des prairies et pâtures, mais quelques champs de lavande assurent une production locale de miel et d'huile essentielle.



TALOIRE

Ancienne commune autonome, Taloire a été rattachée à Castellane en 1973. Situé à environ 900 m d'altitude, le hameau est perché sur une crête dominant la vallée du Verdon, au sud-ouest du bourg de Castellane. Son implantation sur un point haut bien exposé traduit une recherche d'ensoleillement et de sécurité. Le noyau bâti, compact, s'organise autour d'un ancien chemin de crête et conserve la forme d'un hameau groupé, aux volumes serrés. Une fontaine communale atteste de l'importance des points d'eau dans cette topographie aride. Les terrains environnants conservent des traces d'anciennes terrasses agricoles et quelques parcelles sont toujours utilisées comme prairies et pâtures.



L'ORGANISATION DU BÂTI DANS LES ÉCARTS

Typologie B : hameaux de piémont et fonds de vallées

BRAYAL

Le hameau de Brayal regroupe plusieurs écarts : Brayal-Rouvier, Brayal-Périer, Haut-Brayal et un petit noyau principal, implantés entre 700 et 870 m d'altitude sur une série de replats à l'interface de petits talwegs descendant vers le Verdon. Ces replats, modelés par l'érosion latérale et les cônes torrentiels secondaires, offrent un terrain suffisamment stable et ensoleillé pour accueillir l'habitat tout en restant à proximité des ressources en eau. Chaque écart se compose d'un petit groupe compact de bâtiments mitoyens, adossés à la pente et accompagnés de quelques fermes isolées dans les zones plus ouvertes. L'organisation du bâti reflète une occupation agropastorale ancienne, cherchant à tirer parti des sols maigres mais cultivables de ces replats. Aujourd'hui, Brayal conserve une trame rurale lisible, peu densifiée et ponctuée d'anciens corps de ferme. L'activité agricole y est marginale, mais le site reste valorisé par des itinéraires de randonnée et de découverte.



BRANS

Le hameau de Brans s'établit à environ 700 m d'altitude, sur un replat encaissé au-dessus du Verdon, légèrement en retrait de la route principale. Sa position traduit une implantation recherchant la sécurité face aux crues tout en conservant la proximité des terres fertiles. Le relief alentour, marqué par les pentes resserrées de la vallée, confère au hameau une ambiance de vallée où les horizons sont limités par les versants boisés. L'habitat groupé se concentre sur la partie la plus stable du replat, complété de quelques bâtiments isolés à vocation agricole. Autour, les sols cultivables s'étendent sur la faible pente où sont aujourd'hui implantés des vergers et quelques jardins vivriers.



CHEIRON

Le hameau de Cheiron s'établit sur un large replat dominant la baie du même nom, sur la rive occidentale du lac de Castillon. Implanté à environ 900 m d'altitude, il est surplombé par une crête de pierriers à la végétation clairsemée. Le replat a permis l'implantation d'un habitat dispersé à vocation agricole, organisé autour de prairies et de pâtures. Le ravin de Cheiron, qui traverse le hameau, présente un régime torrentiel et reste temporairement en eau, participant à l'irrigation naturelle du lac de Castillon. La proximité immédiate du lac de Castillon a favorisé le développement récent d'activités touristiques : camping à la ferme, base nautique et village vacances se sont installés sur la baie. Ces aménagements ont fortmeent altéré la silhouette et la lisibilité du hameau, désormais dominé par les équipements de loisirs et les espaces artificialisés.



L'ORGANISATION DU BÂTI DANS LES ÉCARTS

Typologie B : hameaux de piémont et fonds de vallées

LA LAGNE

Implanté sur un versant adouci dominant la vallée du Verdon, à l'est du bourg de Castellane, le hameau de La Lagne présente un habitat relativement dispersé. Les fermes s'établissent sur un replat qui offre une assise plus stable dans la pente, tandis que la Haute Lagne, isolée en léger promontoire, occupe une position plus élevée et marquante dans le paysage. L'ensemble ne forme pas de véritable noyau bâti : les habitations et dépendances se répartissent de manière lâche autour des terrains agricoles, reliées par un réseau de chemins ruraux qui descend vers la route de Chaudanne. La chapelle Saint-Roch, construite entre Chaudanne et La Lagne, marque d'ailleurs l'ancien itinéraire reliant le hameau au bourg, sans appartenir directement à son tissu.

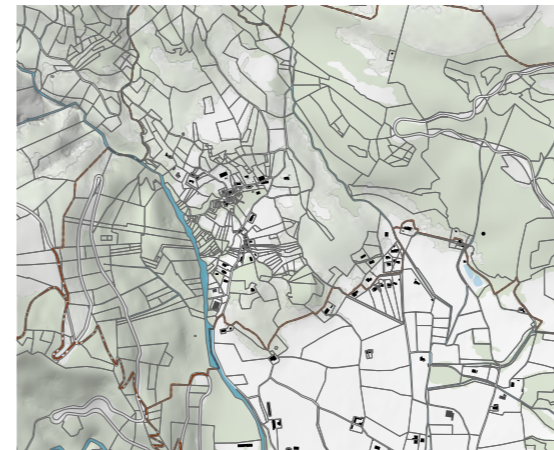
Le terroir alentour, aujourd'hui couvert de prairies et pâtures, confère au hameau un caractère ouvert et ponctué de bâtisses.



LA PALUD

Au nord immédiat du bourg de Castellane, le hameau et le Plan de La Palud s'étendent sur la rive droite du Verdon, à environ 700 m d'altitude, dans une large dépression alluviale formant un fond de vallée ouvert. Ce secteur correspond à une ancienne zone marécageuse dont le toponyme palud, issu du latin palus, paludis (« marais »), en garde la mémoire. Cette dépression du Plan de La Palud, mise en culture dès le XV^e siècle, a été assainie par un réseau de fossés de drainage. Fermée à l'aval par un verrou rocheux, elle retenait autrefois les eaux, favorisant l'accumulation de limons fins sur des formations marno-calcaires et de terres noires à forte rétention d'eau. Une fois drainés, ces dépôts ont formé une plaine agricole particulièrement fertile, aujourd'hui occupée par des prairies et pâtures.

La proximité immédiate de Castellane a entraîné une occupation plus récente du site : en fond de vallée, au niveau du verrou, se sont implantés des lotissements résidentiels et une petite zone commerciale, tandis qu'un camping et des maisons individuelles se sont installés sur le Plan de La Palud même. Ces extensions ont progressivement transformé la lecture du paysage, substituant à la plaine agricole ouverte un tissu plus diversifié mêlant habitat, activités et espaces de loisirs.



TAULANNE

Taulanne fait partie des anciennes communes rattachées à Castellane entre 1948 et 1973. Le hameau s'inscrit dans une vallée latérale du Verdon, au nord-ouest du bourg de Castellane. L'habitat y est groupé, avec quelques fermes isolées en périphérie.

Le hameau se trouve au centre d'un petit bassin agricole, composé de prairies et pâtures, délimité par des barres rocheuses au nord et au sud.



LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU PATRIMOINE BÂTI

4.3 L’empreinte des pouvoirs civils et religieux, témoins du rayonnement territorial de la ville

1. D’après VIVAS (M.) (dir.) - Castellane (Alpes-de-Haute-Provence), Tour de l’horloge : rapport d’étude patrimoniale, Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence, Drac Provence-Alpes-Côte-d’Azur, SRA, Aix-en-Provence, 2015

Les enceintes médiévales¹

La première enceinte (seconde moitié du XIV^e siècle) :

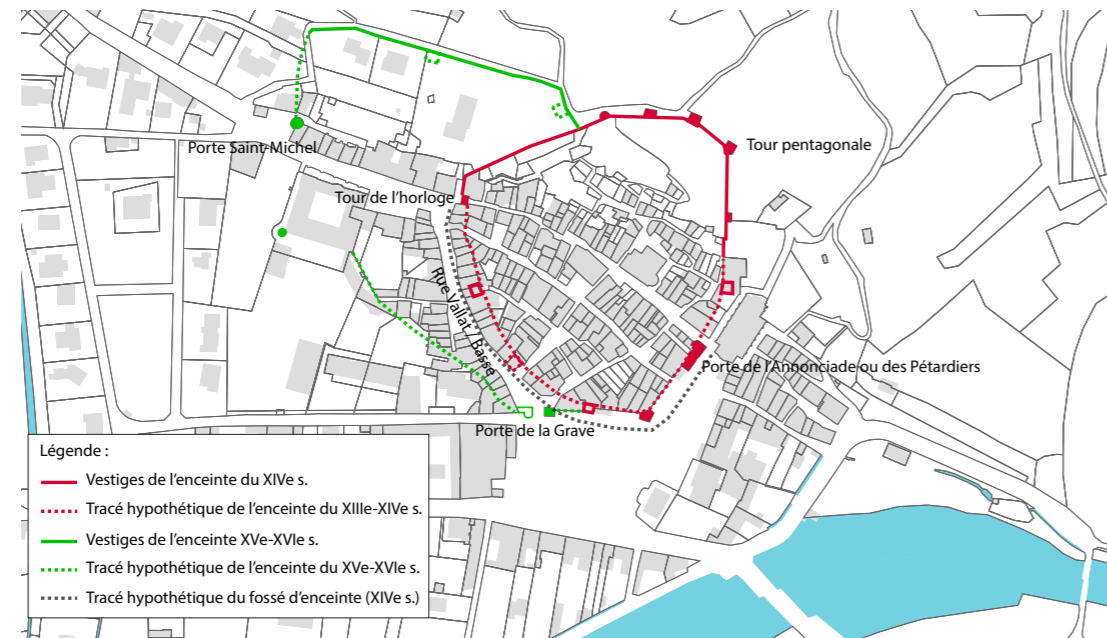
Les murailles de plus de 12 m de hauteur étaient flanquées de 14 tours. En partie conservées, les tours de la portion nord sont aujourd’hui de plan circulaire. Les vestiges de deux autres tours sont visibles depuis l’intérieur de la ville : l’une est repérable sur l’enceinte ouest (vestiges de consoles de mâchicoulis), l’autre est située dans l’emprise du couvent des Pères de la Merci.

L’enceinte était interrompue par deux portes : à l’ouest la tour-porte des Augustins, dite aujourd’hui de l’horloge, et à l’est la porte dite de l’Annonciade ou des Pétardières. Pour cette dernière, la présence d’un pont-levis à flèches permet de restituer un fossé doublant le rempart.

Le second rempart et l’aménagement de l’ancienne enceinte à partir du XVI^e siècle :

Après la constitution du faubourg Saint-Michel une seconde enceinte est construite au XVI^e siècle. La porte Saint-Michel et la porte dite de la Grave ou de Draguignan font partie de ce nouveau dispositif, elles seront démolies avant le milieu du XIX^e siècle pour élargir la route royale. Deux tours circulaires de cette époque sont encore visibles, l’une se situe à l’extrémité du faubourg Saint-Michel, l’autre est accolée à l’établissement des Augustins.

Le conseil municipal s’installe au XV^e siècle dans une maison de ville adjacente à la tour-porte de l’horloge. Si l’objectif initial de la tour-porte était de fortifier une entrée de la ville, son évolution semble plutôt lui conférer l’allure d’un beffroi municipal.



Les enceintes médiévales, d’après VIVAS (M.) (dir.) - Castellane (Alpes-de-Haute-Provence), Tour de l’horloge : rapport d’étude patrimoniale, 2015

1 et 2 : Village de Castellane, dossier n°IA04001271, service de l’Inventaire, 2008

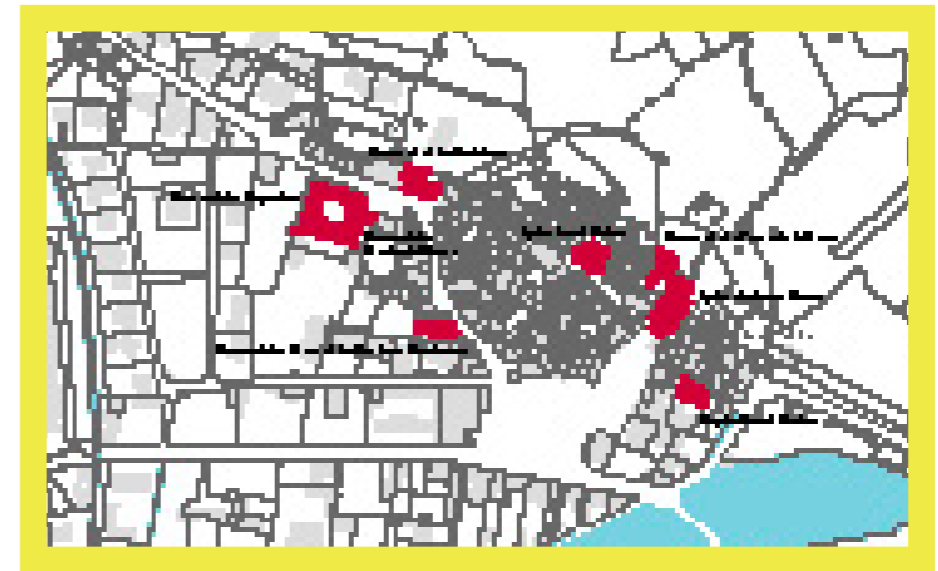
La présence de l’église paroissiale intra-muros a favorisé le peuplement et les couvents à l’extérieur des remparts ont polarisé l’espace urbain à proximité des portes de la ville.

Les emprises religieuses

L’essor du bourg de Castellane a bénéficié d’un accès direct aux terres agricoles fertiles des Plans, à sa position de carrefour et de contrôle des routes, donc d’une position particulièrement stratégique qui a incité les pouvoirs civils et religieux à s’établir sur ce site. Ainsi, Castellane concentrait sous l’Ancien Régime un nombre important de communautés religieuses et de structures administratives qui ont marqué l’urbanisme et l’architecture¹.

Voici la liste des principales institutions religieuses de Castellane sous l’Ancien Régime² :

- la principale et la plus ancienne : le couvent des Augustins, installé depuis la fin du XIII^e siècle. Il est transformé en collège au XIX^e siècle ;
- l’hôpital Saint-Martin, construit au bout du faubourg qui va vers le pont, en 1609. Il deviendra la gendarmerie au XIX^e siècle ;
- le couvent des Visitandines, installé en 1644 ;
- le couvent des Pères de la doctrine chrétienne, installé dans les années 1650 ;
- le couvent des Pères de la Merci, installé en 1672.



Vue du couvent des Augustins, devenu collège

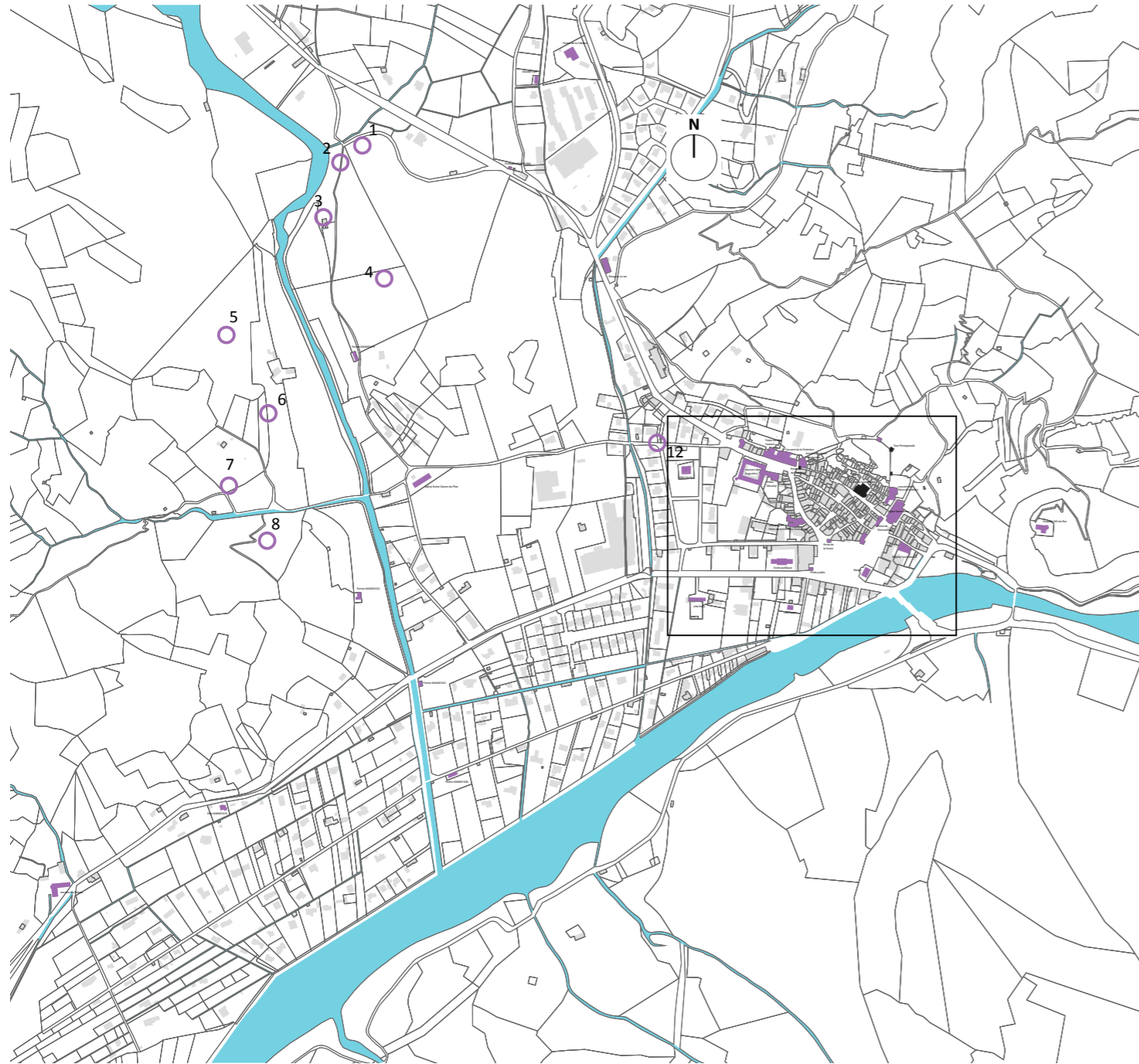
5

PÉRIMÈTRE



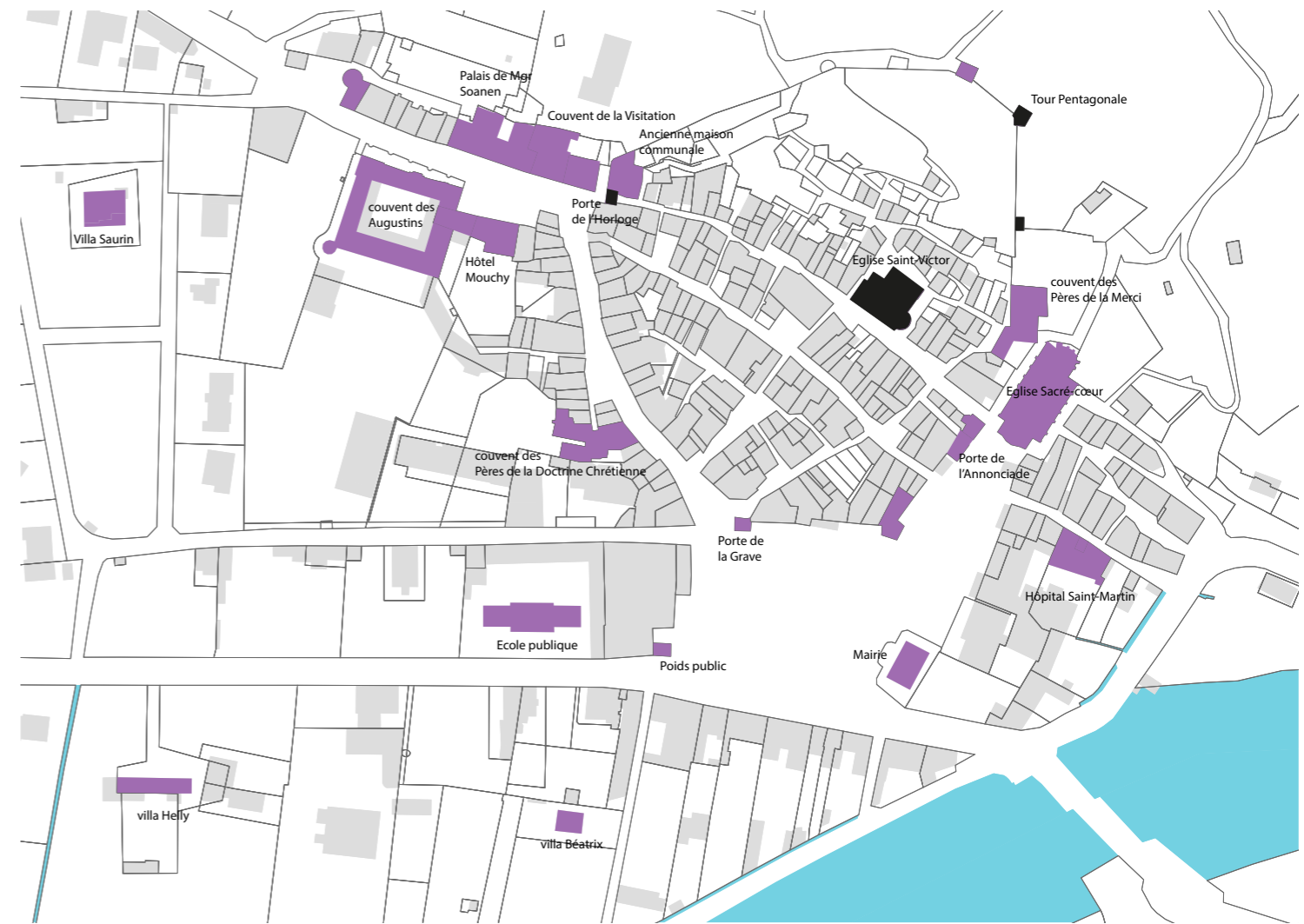
LOCALISATION DU PATRIMOINE BÂTI

5.1 Localisation du patrimoine bâti autour du bourg



- 1- Ferme de la Cèbière
- 2- Entrepôt agricole
- 3- Entrepôt agricole
- 4- Bergerie Le Jas
- 5- Ferme
- 6- Eglise Notre-Dame-du-Plan
- 7- Ferme
- 8- Ferme
- 9- Ferme
- 10- Villa
- 11- Moulin du Salaou
- 12- Chapelle Notre-Dame du Roc

5.2 Localisation du patrimoine bâti dans le centre-bourg



- Villa Saurin
- Palais de Mer Soanen
- couvent des Augustins
- Hôtel Mouchy
- couvent des Pères de la Doctrine Chrétienne
- Ecole publique
- Poids public
- villa Hely
- villa Béatrix
- Porte de l'Horloge
- Porte de l'Annonciade
- Porte de la Grave
- Mairie
- Hôpital Saint-Martin
- Eglise Saint-Victor
- couvent des Pères de la Merci
- Eglise Sacré-cœur
- couvent de la Visitation
- Ancienne maison communale
- Tour Pentagonale

SECTEURS À ENJEUX ET PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE

5.3.1 Les secteurs d'entrées de ville : le faubourg Saint-Michel

Le faubourg Saint Michel est situé à l'ouest de Castellane. L'importance de ce faubourg, en raison de la présence du couvent des Augustins, lui-même aménagé dans le château des seigneurs de Castellane a justifié une extensions des fortifications au XVIe siècle dont il reste une tour visible. Par ailleurs, il s'agit d'une voie essentielle d'échange et de transhumance en direction de l'ouest (Digne et Sénez). La présence de cette voie de commerce et de transhumance a justifié la construction de la très vaste bergerie du Jas implantée à l'extrémité ouest du faubourg de Saint Michel.

L'entrée de ville présente aujourd'hui de belles séquences sur le paysage agricole de Notre Dame ponctuées par des éléments signaux très marquants: La bergerie du Jas (actuelle maison de produits de Pays), une villa de villégiature, une tour des anciennes fortifications, le couvent des Augustins, le couvent de la Visitation et la tour de l'horloge en perspective.



L'extrémité ouest du faubourg, marquée par la présence du Jas, ancienne bergerie



Un patrimoine de villégiature



Un paysage ouvert avec une rue offrant des effets de balcons sur la plaine agricole de Notre-Dame



L'approche du faubourg fortifié de Saint Michel : tour et couvent des Augustins



Placette marquant l'entrée dans la partie fortifiée du faubourg



Le palais des évêques, l'ancien couvent de la Visitation et la mise en perspective de la tour de l'Horloge

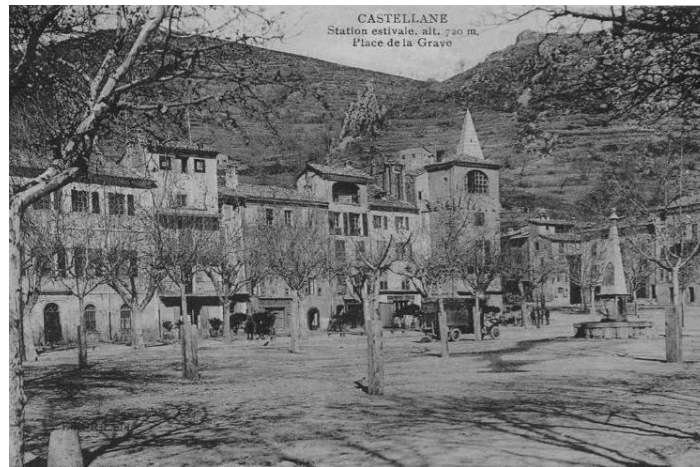
SECTEURS À ENJEUX ET PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE

5.3.2 La place Marcel Sauvaire/ Place de la Grave

L'aménagement de la place Marcel Sauvaire (place de la Grave) et de la place de l'église illustre la volonté de « sortir » de la ville fortifiée pour profiter de plus vastes espaces.

Depuis la construction de la digue du Verdon qui se met peu à peu en place au cours des XVIIe et XVIIIe siècle initialement pour permettre l'exploitation agricole du plan des Listes, a permis de réduire l'emprise du lit majeur du Verdon.

En conséquence, la partie aval de la ville a été mise à l'abri des crues. C'est à partir de cette période (XVIIIe siècle) que l'espace libre nommée la grave est aménagée en esplanade publique selon les modalités hygiénistes de l'époque: larges espaces ouverts et plantés autour desquels s'organisent la ville du XIXe siècle pouvait être aménagée. Jusqu'alors, seules deux chapelles aujourd'hui détruites, Saint-Éloi et Saint-Joseph, y avaient été édifiées.



La place et la silhouette des maisons adossées au rempart

La construction de l'esplanade (actuelle Place Marcel Sauvaire) a généré un déplacement du centre de gravité du village vers la place. En conséquence, le marché a quitté la rue de la fontaine, autrefois appelée place du marché, pour s'installer sous la halle qui était probablement dressée à l'origine contre l'ancienne chapelle Saint-Éloi. Cette halle doit être datée de la fin du XVIIIe siècle ou du début du 19e siècle. Outre la nouvelle église paroissiale, ces nouveaux espaces ont également accueilli le poids public à la fin du XIXe siècle et la Caisse d'épargne au début du XXe siècle (construite à l'emplacement de la chapelle Saint-Joseph) et devenue l'actuelle mairie.



La place et l'hôtel du Levant établi à l'emplacement de l'ancienne chapelle Saint Eloi



La halle qui accueillait le marché au XIXe siècle illustrant le déplacement du centre de gravité du village vers la place de la Grave



La place, la rue nationale et la halle aujourd'hui



La place vue depuis la mairie, ancienne caisse d'Epargne. Malgré la présence importante des stationnements, la place conserve un beau patrimoine arboré



La place de l'église et les hôtels construits à l'alignement du cours. Les platanes contribuent à la mise en perspective de l'église.

Enfin, en plus de la présence des grands équipements de la ville, les abords de l'esplanade vont accueillir, avec le développement du tourisme, les cinq hôtels du centre-ville, dont celui du Levant qui prendra la place de l'ancienne chapelle Saint-Éloi.

Enfin, conformément à la tradition «hygiéniste», de nombreux platanes sont plantés au cours du XIXe et du XXe siècle permettant de qualifier la place malgré sa fonction principale de stationnement.

SECTEUR À ENJEUX ET PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE

5.3.3 L'entrée Est, le faubourg de la Bourgade, le pont du roc et le nouveau pont

Depuis l'est, la cluse du Verdon contraint fortement l'espace ne permettant pas le développement urbain de Castellane qui s'est principalement effectué vers l'ouest. Seul le petit faubourg de la Bourgade /Saint Martin prolonge le bourg d'origine médiévale en direction du Pont du Roc, principale voie de passage vers le plan de Chaudanne et les routes commerciales et de transhumances vers Draguignan et la Méditerranée.

L'absence de développement urbain génère un paysage de grande qualité où la silhouette orientale de Castellane est en relation franche avec le paysage rivulaire du Verdon surplombé par l'imposante paroi du Rocher de Notre Dame.

Seul l'espace de stationnement établi par remblaiement du lit majeur de la rivière dans les années 1960 présente un paysage routier peu qualitatif.



Depuis le pont du Roc, vue sur le Verdon et sa ripisylve. Au loin émerge des frondaisons, la silhouette du bourg



L'entrée dans le village depuis le pont routier



Depuis le pont routier, vue vers l'amont, le pont du Roc, les ripisylves du Verdon et l'imposante silhouette du rocher de Notre-Dame.



Le pont du Roc et l'ancien chemin situé sur la rive droite du Verdon, aujourd'hui disparu en raison d'un éboulement



Stationnement gagné sur l'ancien lit majeur du Verdon à l'interface entre le faubourg de la Bourgade et le Pont du Roc



En aval du pont croisement, de très grande qualité entre le chemin des Hauts Listes et la RD 4085



Bel alignement de platanes le long de la montée de la Boudousque, ancienne voie d'entrée principale à l'est de Castellane



Une rive gauche très végétalisée avec un espace de stationnement assez discret protégé par les frondaisons des arbres

SECTEURS À ENJEUX ET PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE

5.3.4 Les principes de délimitation du périmètre SPR

La proposition de périmètre s'appuie sur:

- Les qualités du bourg d'origine médiévale incluant la ville basse et les jardins de la Tour.
- Les extensions faubouriennes de Saint Michel et de la Bourgade
- Les développements de la ville au XIXe siècle principalement autour de la place marcel Sauvaire
- Le plan des Listes qui forme le socle agricole de la ville malgré son développement résidentiel

Par ailleurs, la proposition tient compte du projet d'extension du site classé dont l'ambition est de couvrir l'ensemble du Roc de Notre Dame, mais également les flancs sud de la colline du serre jusqu'au rempart de la ville médiévale et d'inclure le pont du Roc, la montée de la Boudousque, les berges et leurs ripisylves situées ainsi que le stationnement situé entre la montée de la Boudousque et le faubourg Saint-Martin.

La proposition de SPR prolonge donc le projet d'extension du site classé sur les secteurs plus bâtis.

Il s'agit donc d'intégrer :

- L'ensemble du faubourg de la Bourgade/Saint-Martin ;
- L'ensemble de la ville médiévale ceinte de ses remparts du XIV^e siècle, y compris les jardins de la Tour ;
- La place M.Sauvaire ;
- L'ensemble du faubourg Saint-Michel situé au nord jusqu'à la bergerie du Jas (Maison de Pays) qui offre un élément signal d'entrée de ville permettant d'intégrer le palais épiscopal, le couvent des Augustins, la tour des remparts, le patrimoine de villégiature;
- Le plan des Listes jusqu'au canal de la Recluse qui marque une ligne forte dans le paysage. Cette ligne permet d'inclure le patrimoine agricole de Plan des Listes (bâtis, jardins, patrimoine hydraulique) mais également la villa Saurin et son parc devenue sous-préfecture.
- Les éléments d'intérêt majeurs situés plus au Nord et à l'Est sont couverts par le site classé

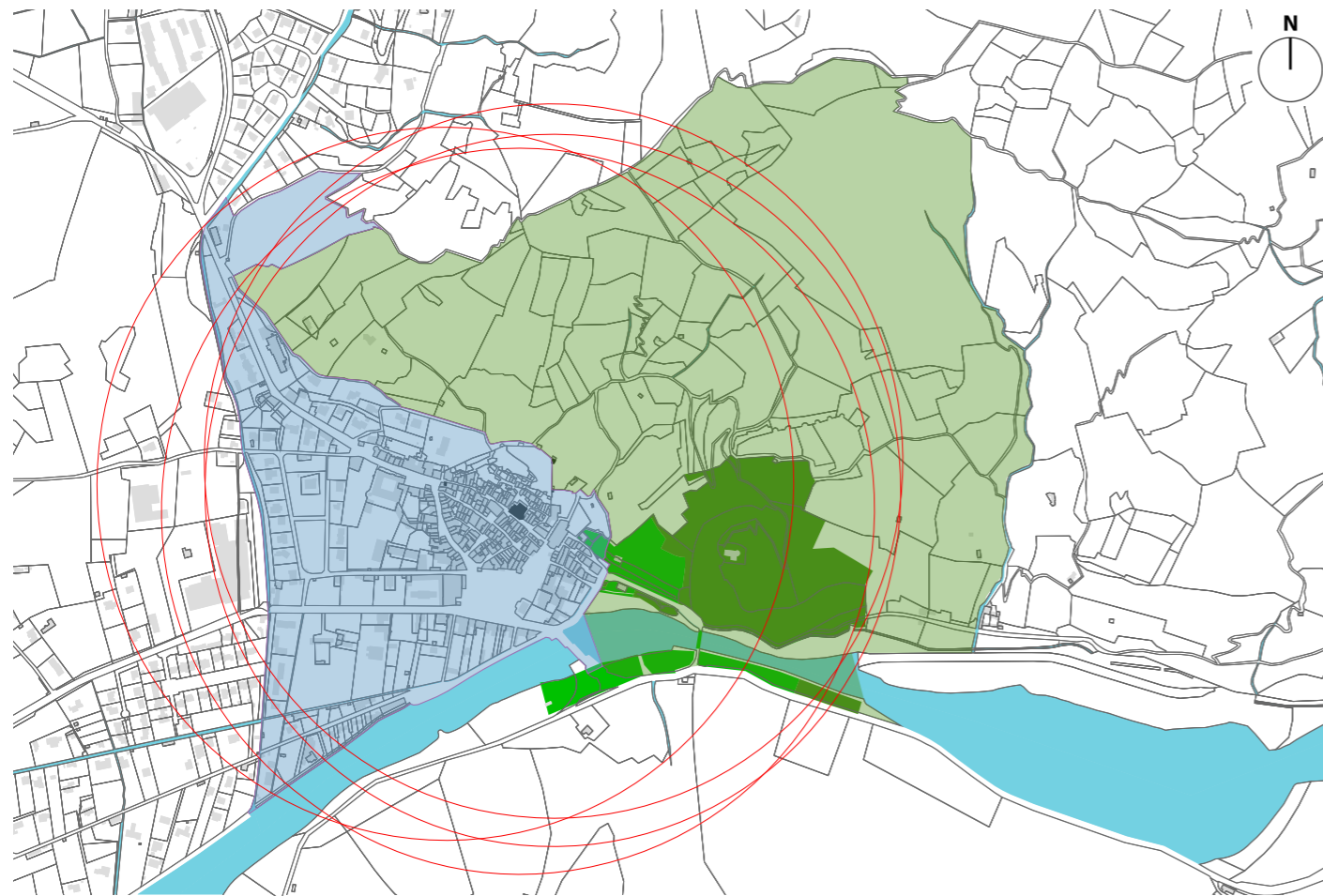


SECTEUR À ENJEUX ET PROPORTION DE PÉRIMÈTRE

5.3.5 Proportion de périmètre et articulation avec les autres outils de protection

A proximité de Castellane, les enjeux patrimoniaux débordent des seules limites proposées notamment à l'est. Le tracé proposé s'adosse au projet d'extension du site classé permettant un emboîtement complétant les protections sur les secteurs bâtis.

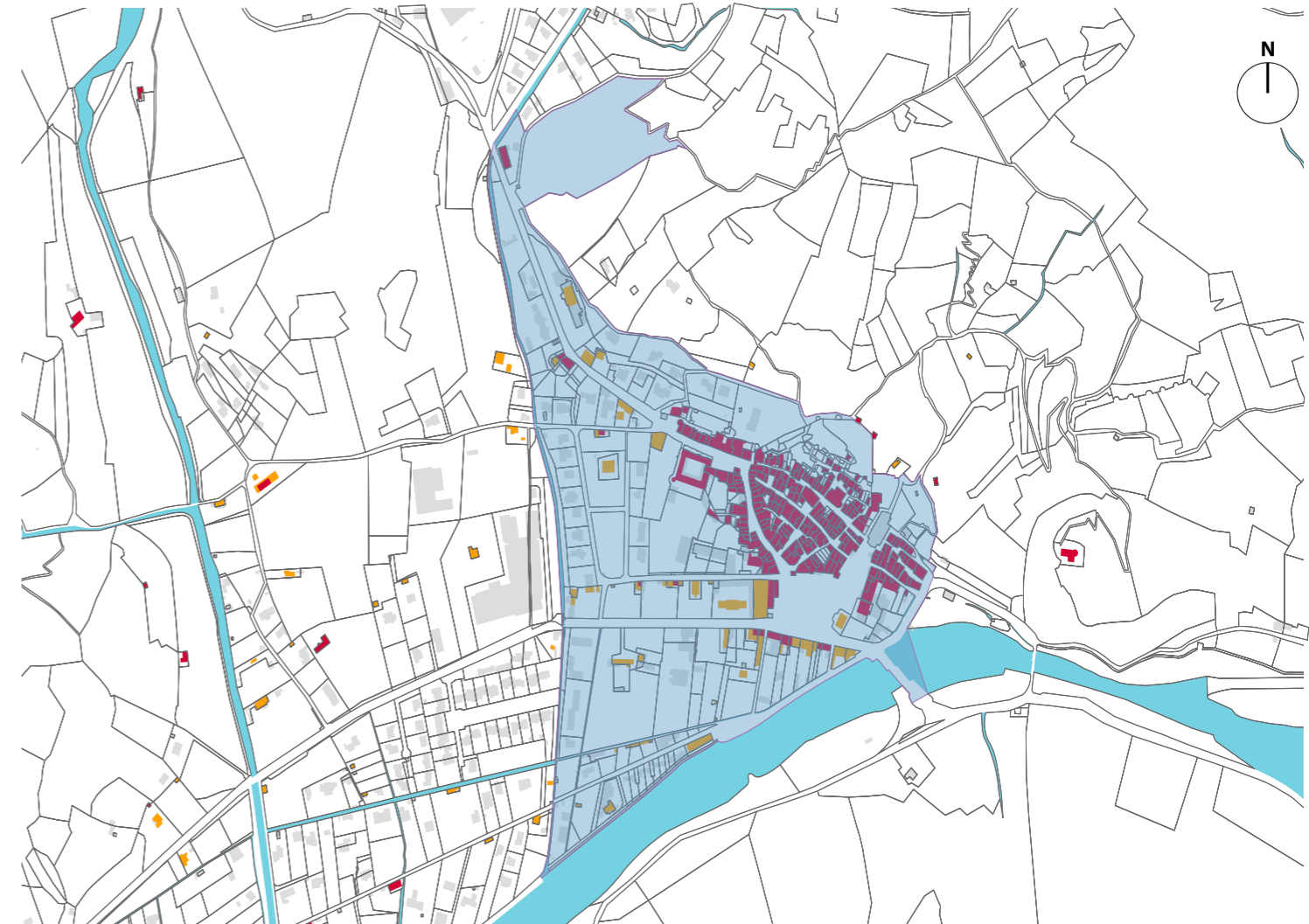
Le paysage d'arrière-plan (Notre-Dame du Roc), les collines boisées en surplomb des remparts, le pont du Roc et la montée de la Boudousque sont couverts par le site classé.



- Légende :
- Proposition de périmètre SPR
 - Projet d'extension du site classé (nov.2022)
 - Périmètre du site classé
 - Périmètre du site inscrit
 - Abords MH

5.3.6 Le SPR et datation du bâti

Les limites du SPR proposées couvrent l'essentiel du patrimoine bâti établi avant 1948. Quelques constructions, souvent d'origine agricole, sont disséminées dans la plaine alluviale du Verdon, à l'ouest du canal de la Recluse. Ces éléments plus diffus ne sont pas intégrés à la proposition de SPR mais font l'objet d'un remérage exhaustif au titre du PLUI.



- Légende :
- Proposition de périmètre SPR
 - Bâti présent sur le cadastre napoléonien
 - Bâti présent sur la vue aérienne de 1948

SECTEUR À ENJEUX ET PROPOSITION PÉRIMÈTRE

5.3.7 Le contour du périmètre



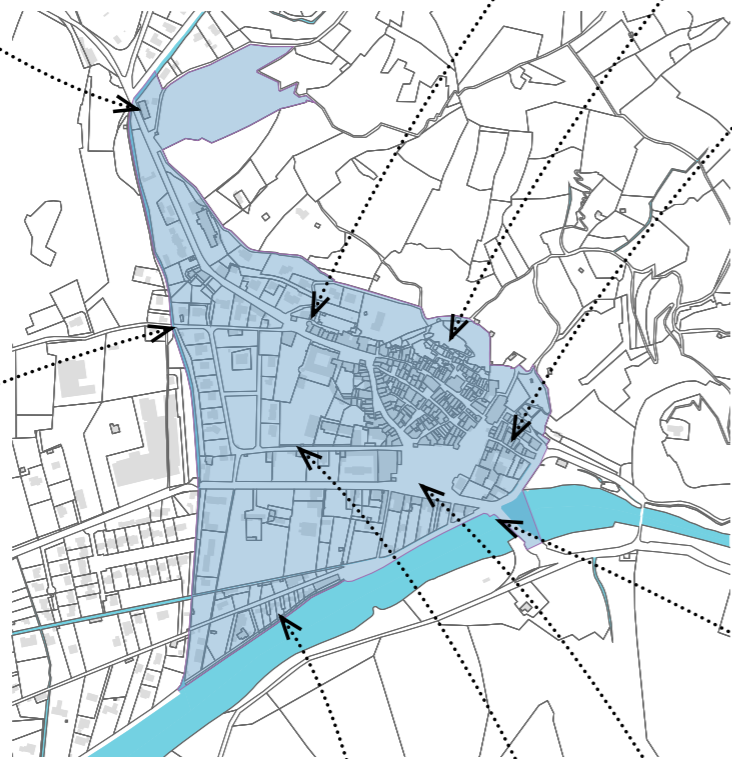
La bergerie du Jas



Le faubourg Saint-Michel



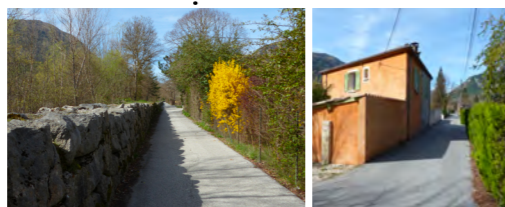
Les jardins de la Tour, et la tour Pentagonale



Aqueduc de la Recluse



Le canal de la Recluse formant une limite nette dans le paysage du plan des Listes



Le plan des Listes et son patrimoine agricole varié



Faubourgs de la Bourgade



Le pont routier qui marque un seuil d'entrée



Les places Marcel Sauvaire et de l'église

